



# Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET

Agglomération Seine-Eure

Octobre 2021

seine  
-eure  
agglo



**Responsable de rédaction**

Elodie Houguet

**Équipe de rédaction**

Erwan Cariou-Nicolas

Paul Lloret

Vincent Mariel



# Sommaire

<b>1. Méthode</b> .....	<b>4</b>
1.1 Objectifs .....	4
1.2 Les étapes de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) .....	4
1.3 Le PCAET : une démarche concertée.....	8
<b>2. Analyse de l'état initial de l'environnement</b> .....	<b>14</b>
<b>3. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes</b> .....	<b>20</b>
3.1 Prise en compte du SRADDET et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) .....	21
3.2 Prise en compte des documents d'urbanisme .....	27
3.3 Compatibilité avec le Plan de Protection de l'Atmosphère de Haute-Normandie & le Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) ....	32
<b>4. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie air-énergie-climat</b> .....	<b>34</b>
4.1 La construction de la stratégie .....	34
4.2 Le scénario retenu.....	35
4.3 Analyse environnementale de la stratégie de l'Agglo Seine-Eure .....	39
<b>5. L'historique de la construction du PCAET</b> .....	<b>42</b>
<b>6. L'analyse environnementale du PCAET</b> .....	<b>43</b>
<b>7. Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000</b> .....	<b>87</b>
7.1 État des lieux.....	88
7.2 Évaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000 .....	94
7.3 Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000.....	94
<b>8. Mesures envisagées pour « Éviter, Réduire et si possible Compenser » les conséquences dommageables du PCAET</b> .....	<b>96</b>
<b>9. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET</b> .....	<b>100</b>
<b>10. Suivi du PCAET envisagé par la collectivité</b> .....	<b>101</b>



# 1. Méthode

## 1.1 Objectifs

*L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est un **processus visant à intégrer l'environnement** dans l'élaboration d'un projet ou d'un document de planification, et ce dès les phases amont de réflexion (source : ministère de la transition écologique et solidaire).*

Elle est obligatoire pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) depuis le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement.

L'évaluation environnementale poursuit plusieurs objectifs :

- Fournir les éléments de connaissance environnementale utiles à l'élaboration du PCAET, éléments fournis à travers l'élaboration de l'État Initial de l'Environnement (EIE) ;
- Aider aux choix d'orientation de la stratégie Climat Air Énergie du PCAET au regard des impacts environnementaux possibles ;
- Contribuer à la transparence des choix et rendre compte des impacts des politiques publiques ;
- Préparer le suivi des impacts environnementaux de la mise en œuvre du PCAET.

## 1.2 Les étapes de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES)

### → L'analyse de l'état initial de l'environnement

L'État Initial de l'Environnement (EIE), comprend les différentes thématiques environnementales à aborder dans le cadre de l'évaluation environnementale, permettant ainsi de mettre en parallèle les deux démarches. Cette étape a permis d'identifier les premiers enjeux environnementaux qui ont servi de base à la réflexion pour la suite de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du PCAET.

- Une analyse des thématiques environnementales proposée au sein de l'EIE est réalisée, en identifiant bien la compréhension de la thématique, et les sources de données ;
- De plus, l'état initial de l'environnement présente une synthèse des consommations énergétiques, des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), des concentrations de polluants atmosphériques et des productions d'énergies renouvelables sur le territoire. L'objectif étant de s'assurer que les thématiques du PCAET sont prises en compte au sein de l'EIE.



## ➔ Articulation avec les plans et programmes

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion de l'Agglo Seine-Eure. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

➤ *Le PCAET a pour objectifs :*

- De réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire (volet « atténuation ») ;
- D'adapter le territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer la vulnérabilité (volet « adaptation »).

➤ *Le PCAET doit prendre en compte (signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ») :*

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) tant que le schéma régional ne l'a pas lui-même pris en compte.

➤ *Le PCAET doit être compatible avec (signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ») :*

- Le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE) ou les règles du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

## ➔ Justification des choix retenus pour établir la stratégie Air Energie Climat Territoriale

Il s'agit d'un résumé issu des travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du PCAET. L'évaluation environnementale stratégique retrace également l'histoire de l'élaboration du PCAET, les débats qui ont pu animer la rédaction des propositions. Il est également précisé le poids des incidences environnementales dans le choix des orientations parmi les différentes alternatives.

L'évaluation environnementale stratégique fait le lien entre les enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement et les enjeux du PCAET, et analyse du scénario du PCAET au regard des enjeux environnementaux.



## → Historique de la construction du PCAET

Il s'agit ici d'un bref résumé de la construction du PCAET. En substance, cette partie fait apparaître les échanges, remarques, discussions qui ont amené à une modification du PCAET (plan d'actions, stratégie, ...). L'idée étant de mettre en lumière les différents choix opérés et de les justifier.

L'évaluation environnementale stratégique pouvant elle-même être un facteur du changement du Plan climat.

## → Incidences environnementales prévisibles sur l'environnement

Chacune des thématiques environnementales stratégiques est analysée pour chaque action de la Stratégie Climat Air Energie. L'évaluation environnementale vise à analyser les incidences prévisibles sur l'environnement de la mise en œuvre du PCAET, notamment dans la mise en œuvre effective des actions.

- **Par l'élaboration d'une grille de suivi de l'évaluation environnementale stratégique** : enjeux environnementaux, traduction dans le scénario du PCAET et dans le programme d'actions.
- **Par l'élaboration d'une grille d'analyse multicritère du programme d'actions** : les fiches ont été analysées une à une, en les croisant avec des thématiques reprenant les principaux enjeux de l'état initial de l'environnement.

Au total 5 thématiques ont été définies pour évaluer les incidences du plan d'actions sur les thématiques de l'EIE. Le choix des thématiques est détaillé dans la partie 2 (synthèse de l'EIE et des enjeux environnementaux) ; leur définition permet de proposer une analyse plus synthétique et pertinente, en cohérence avec les vulnérabilités du territoire.

Une analyse croisée a été élaborée pour identifier les plus-values et les moins-values environnementales directement attribuables au Plan Climat, à l'échelle de la stratégie et du plan d'actions.

Cette analyse est présentée au travers du code couleur ci-dessous :

Incidence positive
Incidence neutre
Incidence potentiellement négative : « point de vigilance »
Incidence négative

Une **incidence positive** signifie que l'action n'a que des retombées bénéfiques sur la thématique, **une incidence neutre** signifie qu'il n'y a, a priori, aucun effet notable de l'action sur la thématique, en lien avec le PCAET. **Un « point de vigilance »** signifie qu'un impact potentiellement négatif est possible. Il est alors nécessaire de



s'assurer que le projet le prendra en compte pour l'éviter. A l'inverse d'un point de vigilance, une **incidence négative** ne peut être évitée, il apparaît donc nécessaire d'appliquer des mesures compensatoires pour réduire ou annuler totalement ces effets. Les incidences prennent en compte les effets directs et indirects des actions.

De plus, les incidences positives et négatives qui ont participé à l'évaluation des actions ont été explicitées dans le tableau. Ces incidences sont ciblées pour être en lien avec les enjeux du PCAET. Cette partie permettra de détailler et de faciliter la compréhension des choix opérés ainsi que de rendre compte des incidences cumulées pour chaque action.

**Les axes stratégiques du plan d'actions sont les suivants :**

<b>AXES</b>	<b>Intitulé</b>
<b>AXE 1</b>	<b>Alimentation et Agriculture</b>
<b>AXE 2</b>	<b>Adaptation et résilience</b>
<b>AXE 3</b>	<b>Mobilités durables</b>
<b>AXE 4</b>	<b>ENR&amp;R</b>
<b>AXE 5</b>	<b>Sobriété et efficacité énergétique des bâtiments</b>
<b>AXE 6</b>	<b>Exemplarité de la collectivité</b>
<b>AXE 7</b>	<b>Allier transition énergétique, écologique et solidaire avec le développement de l'activité économique</b>
<b>AXE 8</b>	<b>Éducation à la transition énergétique et écologique</b>

Pour les actions dont l'analyse a révélé soit une incidence négative, soit le plus souvent un « point de vigilance », les corrections nécessaires ont été apportées à la fiche action. C'est-à-dire que le point de vigilance repéré a fait l'objet d'un retour vers la fiche-action pour bien y mentionner les mesures de précaution ou d'évitement à prendre lors de la mise en œuvre de cette action.

**Des mesures d'évitement, de réduction ou des mesures compensatoires** sont proposées dans un objectif de limitation des incidences négatives. La notion de compensation est délicate pour les PCAET. En théorie, ces mesures correspondent à une contrepartie positive à un dommage non réductible provoqué par la mise en œuvre du PCAET, permettant de maintenir les différents aspects de l'environnement dans un état équivalent (si ce n'est meilleur) à celui observé antérieurement.

La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement.

→ **Évaluation Natura 2000**

L'évaluation des incidences Natura 2000, dans le respect de l'article R414-23 du code de l'environnement, passe par une évaluation préliminaire puis éventuellement par une évaluation plus approfondie.

Sont visées ainsi et analysées, les incidences :



- Vis-à-vis des objectifs de conservation du (ou des) site(s) de la zone d'influence du PCAET ;
- De la mise en œuvre du PCAET sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du (ou des) site(s) en question.

Il pourra ainsi être précisé le caractère significatif des incidences de la mise en œuvre du PCAET au regard de l'intégrité du site Natura 2000 et de la cohérence du réseau Natura 2000 dans sa globalité.

L'évaluation de la mise en œuvre du PCAET sur les sites Natura 2000 comprend une identification des sites présents sur le territoire de l'Agglo Seine-Eure, ainsi qu'une justification de la « non atteinte » de l'objectif de conservation du site Natura 2000, de manière synthétique mais argumentée.

### → **Élaborer un dispositif de suivi de l'évaluation environnementale**

Il s'agit de conceptualiser et de mettre en place un dispositif de suivi du PCAET, et de l'évaluation environnementale, simple et adapté, au territoire.

Le dispositif de suivi comprend les indicateurs de résultats et les indicateurs de suivi pour chacune des fiches actions du PCAET.

- L'objectif étant de définir un système de suivi opérationnel, reprenant ;
- Les objectifs prioritaires pour le PCAET (en lien direct avec l'énergie, l'air et le climat) ;
- Les enjeux environnementaux de l'état initial de l'environnement ;
- La disponibilité des données afin de mesurer dans le temps ces indicateurs.

Dans le cadre de l'EES, quelques indicateurs complémentaires au PCAET ont été défini, afin d'affiner la prise en compte de l'environnement dans le PCAET

## **1.3 Le PCAET : une démarche concertée**

Selon les termes du Guide de l'Ademe « PCAET - COMPRENDRE, CONSTRUIRE ET METTRE EN ŒUVRE », *la mise en œuvre du PCAET repose sur un socle : celui de la concertation associant citoyens, acteurs du territoire, experts, et ce, le plus tôt possible dans la démarche. Elle est au cœur d'un mouvement, allant du portage politique en amont, à l'animation, la sensibilisation, la mobilisation et l'implication, en aval.*

Afin de poursuivre ces objectifs, la concertation du PCAET de l'Agglo Seine Eure a été menée tout au long du processus d'élaboration du plan. Elle a permis de nourrir la réflexion des élus communautaires à chaque phase du projet : de la construction de la stratégie à la définition du programme d'actions.



Cette concertation continue a également permis d'instaurer une dynamique d'information, de sensibilisation et de mobilisation des habitants autour du projet. La fresque suivante (p.10) met en avant les différents temps d'information et de concertation avec les différentes typologies d'acteurs.

À chaque étape (une fois le diagnostic établi), les propositions et remarques des acteurs du territoire et des habitants ont nourri la réflexion des élus.

## → Les instances de pilotage et de construction du PCAET

Afin d'assurer le suivi de l'élaboration du PCAET, l'Agglo Seine-Eure a créé deux instances pour assurer le suivi du PCAET :

- **1. Un comité de pilotage (COPIL) :** il s'agit de l'instance d'orientation stratégique et de validation sollicitée à chaque étape cruciale du projet afin de préparer les délibérations à passer en Conseil Communautaire. Dans un souci de lisibilité, ce COPIL est commun à l'ensemble des démarches de planification Air Energie Climat portées par la collectivité (Cit'ergie/PCAET). Il assure la cohérence d'ensemble du projet et formule des arbitrages. Il est composé des membres suivants :
  - Bernard LEROY, Président de l'Agglomération ;
  - Anne TERLEZ, Vice-Présidente à la transition énergétique ;
  - Philippe BODINEAU, Vice-Président délégué au PCAET ;
  - Régis PETIT, Directeur général des services adjoint de l'Agglomération ;
  - Représentant de la société civil (conseil de développement durable et collectifs citoyens).

En fonction de l'étape d'élaboration de la démarche, ce COPIL peut être élargi à l'ensemble des Vice-Présidents de l'Agglomération Seine-Eure et aux partenaires institutionnels présents au COTECH

- **2. Un comité technique (COTECH) :** Il s'agit de la cheville ouvrière de l'élaboration du PCAET qui se charge de préparer les travaux à présenter au comité de pilotage et de rythmer les grandes étapes de la procédure d'élaboration. Le Comité technique est composé des représentants des différentes directions de l'Agglomération Seine Eure en lien avec le PCAET, et des acteurs institutionnels associés :
  - ADEME ;
  - DREAL ;
  - DDTM ;
  - Région Normandie ;
  - Conseil Départemental de l'Eure ;
  - ATMO Normandie.

En compléments de ces temps de validation, relatifs à chaque phase du projet du PCAET (lancement, diagnostic, stratégie, programme d'actions), les élus se sont également réunis lors de séminaire et d'ateliers de co-construction :



- **Lors de l'atelier « Destination TEPOS animé par l'Alec 27, organisé le 4 juillet 2019, et réunissant 19 personnes (élus et agents)**

L'atelier a poursuivi deux objectifs :

- Sensibiliser les élus du territoire aux enjeux et ordres de grandeur de la transition énergétique ;
- Alimenter la construction de la stratégie du territoire.

Cet atelier a constitué la base de la réflexion sur la stratégie Climat-Air-Energie, en définissant les lignes directrices en termes de quantification des diminutions de consommation énergétique et de productions d'énergie renouvelable et de récupération.

- **Lors du séminaire des élus de janvier 2020 :**

Dans le cadre de la construction du Plan Climat Air Energie Territorial, les Elus des territoires de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ont été conviés à un « séminaire stratégie » afin de restituer les chiffres clés du diagnostic et de mener une réflexion globale sur les objectifs et les actions de mise en œuvre de la stratégie Climat Air Energie. Il a permis de regrouper 20 Elus venant des différentes communes du territoire de l'Agglo Seine Eure.

- Un COPIL de partage et d'échange sur la stratégie en mars 2021, puis un COPIL de validation en juin 2021 (élargi aux partenaires institutionnels).

Les élus ont échangé sur la déclinaison précise des objectifs chiffrés selon les différents domaines identifiés dans le PCAET (énergie, GES, adaptation au changement climatique, qualité de l'air, séquestration carbone). Ce travail a abouti à la validation des ambitions et des objectifs lors du comité de pilotage élargi de juin 2021.

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure affirme ses ambitions de Transition à travers le PCAET, selon 3 principaux piliers qui sont :

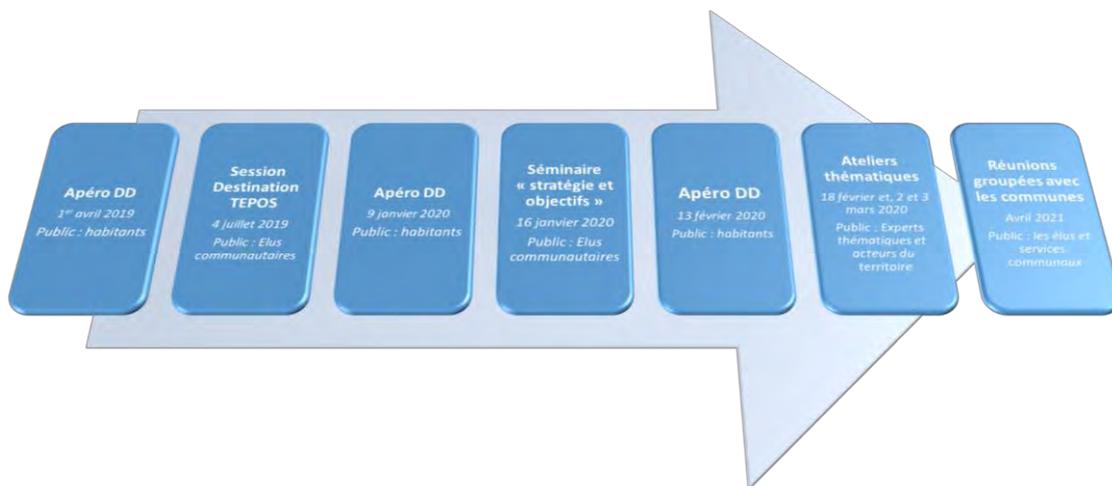
- **Devenir un territoire qui produit autant qu'il consomme d'ici 2050** ce qui implique une multiplication par 2,5 la production d'énergie renouvelable d'ici 2050) couplé avec une diminution par 2 des consommations d'énergie d'ici 2050 ;
- **Faire de la collectivité un territoire neutre en carbone en 2050**, ce qui implique une diminution des émissions de GES (-86% en 2050) et parallèlement une augmentation du potentiel de stockage de carbone permettant de compenser les émissions de GES résiduelles ;
- **Adapter le territoire au changement climatique** en accompagnant le secteur agricole vers une plus grande résilience dans une logique de relocalisation de l'alimentation, en engageant des actions pour préserver et soutenir la biodiversité, en adaptant les modes de vie pour favoriser la résilience des habitants et limiter l'impact sanitaire du changement climatique.



Les différentes séances de travail du comité de pilotage ont permis une bonne appropriation des enjeux du PCAET par les élus, qui ont contribué activement à la co-construction du document.

## ➔ Concertation avec les acteurs du territoire, les citoyens et les habitants

La concertation autour du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'est déroulée entre avril 2019 et avril 2021, associant différentes typologies d'acteurs : les élus communautaires, les élus communaux, les partenaires institutionnels, les acteurs du territoire, et les habitants.



## ➔ Différents types de mobilisation

Instances	Objectifs	Public
<b>Premier apéro DD (développement durable)</b> <b>Une session visant à construire la stratégie du programme TEPOS réalisée avec les élus des deux ex-EPCI (avant fusion).</b>	<b>Définir une identité énergie/climat</b> Cet événement, appelé « Destination TEPOS », a duré une demi-journée. Il avait pour but de sensibiliser les élus aux enjeux de la transition et de leur permettre d'établir leurs priorités pour la construction de la stratégie	Groupe de 10 habitants Élus communautaires (des 2 ex EPCI)
<b>2 Apéros DD</b>	Disposés par petits groupes, les acteurs disposaient de 1h30 pour proposer des actions sur	A destination des <b>habitants</b>



	des grandes thématiques définies en amont de l'événement	
<b>Séminaire stratégique</b>	Échanger et définir des objectifs stratégiques pour le PCAET	<b>Élus communautaires (nouvelle instance, suite à la fusion de la CASE et de la CCEMS)</b>
<b>5 ateliers thématiques</b>	En groupe d'environ 10 à 15 personnes, les experts se sont réunis, durant 2-3h, afin de proposer des actions ciblées sur leur domaine d'expertise	Experts thématiques et acteurs du territoire
<b>Organisation de réunions groupées avec les communes du territoire</b>	Identifier les bonnes pratiques des communes, et proposer aux communes de s'engager, par délibération, sur l'engagement d'actions contribuant à l'atteinte des objectifs du PCAET	<b>Les élus et services des communes volontaires</b>

## → Diversité des publics

- Au total, **114 personnes se sont mobilisées** lors des ateliers, apéros et réunions et **29 communes** se sont engagées en faveur d'actions concrètes pour le PCAET ;
- Une **grande diversité d'acteurs** a été représentée (agents de la collectivité, associations, professionnels, habitants, élus, communes). La collectivité a donc réussi à mobiliser tous les types d'acteurs présents sur son territoire.

## → Diversité des thématiques abordées

Les principales thématiques abordées lors des ateliers thématiques, des apéros DD et de la construction de la stratégie sont :

- **La mobilité**, mise en avant autant par les habitants que par les experts. Exemples d'actions proposées : Adapter les services pour limiter la mobilité individuelle, inciter aux plans de mobilité pour les entreprises, la collectivité et les communes, développer l'autostop organisé, ...  

- **L'agriculture et l'alimentation**, thématiques privilégiées sur le territoire de la collectivité. La question de l'alimentation a été abordée aussi bien par les habitants que par les experts, tandis que la question agricole n'a été abordée que par les experts, au cours d'un atelier thématique dédié. Exemples d'actions proposées : Soutenir et promouvoir une agriculture vertueuse sur le territoire,  




lutter contre le gaspillage alimentaire, aménager des jardinières de légumes accessibles aux habitants, ...



- **L'habitat/les logements** est un domaine abordé au sein des deux types de consultation qui ont eu lieu. Elle a notamment été appréhendée sous deux angles différents : la bâti/l'urbanisme et les usages. Exemples d'actions proposées : Viser le zéro artificialisation, aider à la structuration de filières « locales » d'éco-matériaux, mettre en place un plan de précarité énergétique local, végétaliser les espaces urbains, ...



- Le développement des **énergies renouvelables** (EnR) a été mis en avant par les habitants et les partenaires. Exemples d'actions proposées : Développer le photovoltaïque, encourager les projets citoyens, sensibiliser les habitants aux économies d'énergie, ...



- La thématique **des déchets** n'a été abordée que lors des apéros DD avec les habitants. Exemples d'actions proposées : Développer les composteurs collectifs de quartier, installer plus de poubelles publiques (dont recyclable), mettre en place une tarification incitative, ...



- La question du **climat** est nécessaire pour pouvoir aborder les questions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Ainsi, cette thématique a été traitée aussi bien lors des apéros DD que des ateliers thématiques. Exemples d'actions proposées : Aménager le territoire dans une logique d'adaptation au changement climatique, engager des actions de sensibilisation/d'éducation, protéger la ressource en eau sur le territoire, ...



- **La biodiversité**, au même titre que la question du climat, se doit d'être abordée à cause de sa nature transversale. Elle a ainsi été discutée lors des ateliers d'experts et des apéros DD. Exemples d'actions proposées : Préservation des zones humides, améliorer les connaissances sur la biodiversité du territoire, limiter l'artificialisation des sols, ...

Les actions ayant été proposées par les habitants ou acteurs du territoire ont été valorisées dans le bilan de la concertation, et dans le programme d'action (avec identification des actions issues de la concertation).



## 2. Analyse de l'état initial de l'environnement

Le diagnostic et l'État Initial de l'environnement du PCAET permettent de mettre en avant les principaux enjeux de chacun des deux documents, résumés dans le tableau ci-après :

	Enjeux climat air énergie	Enjeux EES
<b>Consommation d'énergie</b>	<p>Réduire la facture énergétique / Lutter contre la précarité énergétique / Améliorer la qualité de l'air</p> <p>Secteurs prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Industrie 50% des consommations</li> <li>&gt; Transport routier 20% des consommations</li> <li>&gt; Résidentiel 19% des consommations</li> </ul>	<p>Recherche de formes urbaines et architecturales efficaces en énergie, tout en prenant en compte l'insertion paysagère avec le tissu urbain existant</p> <p>Intégrer la préservation du patrimoine architectural dans la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables (ex : isolation par l'extérieur, PV et contraintes des ABF).</p> <p>Limiter les consommations d'espace : en lien avec la préservation des terres à forte valeur agronomique, et des espaces naturels sources de biodiversité</p>
<b>Émissions de GES</b>	<p>Lutter contre le réchauffement climatique / Améliorer la qualité de l'air</p> <p>Secteurs prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Industrie 31% des émissions</li> <li>&gt; Transport routier 31% des émissions</li> <li>&gt; Résidentiel 16% des émissions</li> </ul>	<p>Améliorer l'intégration des enjeux « santé » dans les projets d'aménagement (qualité du cadre de vie, mobilités-transports, inégalité territoriale de santé)</p> <p>Rapprocher les enjeux sanitaires et sociaux à la rénovation des logements</p> <p>Améliorer la qualité de l'air en travaillant avec le secteur industriel pour limiter les impacts sur la santé et la biodiversité : sur des mesures EIT ou des mesures axées sur la diminution des consommations par exemple</p>



<p><b>Energie renouvelable</b></p>	<p>Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire en exploitant tous les gisements et potentiels Créer de la valeur sur le territoire (activité économique) Impliquer la population pour faciliter l'acceptation (énergie citoyenne)</p>	<p>Utiliser les potentiels de valorisation énergétique (méthanisation, systèmes industriels, déchets)</p> <p>Allier le développement de la filière bois (en accord avec les contraintes environnementales du territoire) et du maillage bocager et forestier (potentiel biomasse, gestion durable du bocage en lien avec les agriculteurs)</p> <p>Prendre en compte l'impact paysager potentiel des installations d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque notamment)</p>
<p><b>Présentation des réseaux de transports et de distribution de l'énergie et des fluides</b></p>	<p>Permettre le développement de la production locale d'énergie (capacité d'accueil du réseau en adéquation avec le développement de production d'énergie sur le territoire) Développer les réseaux de chaleur et assurer un raccordement au réseau de gaz pour les communes qui pourraient en bénéficier.</p>	<p><b>Tout réseau</b> Intégrer la préservation de la biodiversité, des paysages, et la limitation des nuisances lors des phases de travaux des réseaux</p> <p><b>Réseaux d'eau et d'assainissement</b> Protéger la ressource et notamment les eaux brutes dédiées à l'AEP par une limitation des pollutions sur l'ensemble du territoire. Penser le développement du réseau en fonction de la ressource disponible et des infrastructures en place.</p> <p><b>Réseaux de chaleur</b> Développer les réseaux de chaleur sans aller en contradiction avec une gestion durable de la biomasse du territoire et le respect de la biodiversité</p>
<p><b>Séquestration</b></p>	<p>Augmenter la séquestration par la limitation de l'artificialisation des sols. Développer les linéaires bocagers et</p>	<p>Associer la protection des espaces naturels à un rôle complémentaire de séquestration carbone (zones humides, espaces forestiers et bocagers)</p>



	<p>améliorer la gestion des espaces boisés du territoire. Valoriser les prairies permanentes et encourager aux pratiques culturales permettant d'augmenter la séquestration. Privilégier l'utilisation de matériaux biosourcés pour un stockage durable du carbone.</p>	<p>Soutenir le changement des pratiques agricoles et la diversification des cultures pour accroître la séquestration carbone du territoire</p> <p>Les continuités à rendre fonctionnelles en priorité sont notamment situées sur le plateau de Neubourg qui est à l'ouest du territoire mais également dans la vallée de l'Eure et entre Louviers et le Val-d'Hazey.</p>
<p><b>Qualité de l'air</b></p>	<p>Améliorer la qualité de l'air extérieur par la réduction des polluants atmosphériques (tous polluants et tous secteurs : transport routier et fluvial, industrie (y compris production d'énergie), ...) Travailler avec les acteurs du secteur de l'industrie pour les sensibiliser et diminuer leurs émissions de polluants atmosphériques Sensibiliser les habitants / acteurs du territoire / usagers en vue d'améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments.</p>	<p>Développer les mesures d'écologie industrielle territoriale en y intégrant la notion de qualité de l'air</p> <p>Réduction de la pollution atmosphérique par l'accompagnement aux changements de pratique en matière de mobilité (développement de modes alternatifs à la voiture et des mobilités actives ; nouveaux systèmes de motorisation)</p> <p>Développer une approche intégrant les composantes environnementales, sociales et sanitaires de la rénovation (priorité aux ménages en précarité, dont les populations sensibles aux pollutions)</p>
<p><b>Vulnérabilité</b></p>	<p>Anticiper les effets du changement climatique sur les populations (dont les plus vulnérables), l'environnement du territoire et les activités économiques (dont l'impact économique des phénomènes climatiques extrêmes)</p>	<p><b>Ressource en eau</b> Adapter la gestion de la ressource en eau au contexte du changement climatique (adaptation en période de sécheresse, et des usages associés) Maintien du bon état global des masses et cours d'eau</p> <p><b>Espaces naturels et biodiversité</b> Adaptation des filières forestières au changement climatique Limiter l'urbanisation des territoires naturels de la collectivité</p>



	<p><b>Santé</b> Intégrer les notions de santé et de qualité de l'air dans l'ensemble des documents structurants (urbanisme, PPI, aménagement, ...), afin de prendre en compte les ICU, la prévention des risques inondations et des mouvements de terrain particulièrement sur la commune de Terres-de-Bord (effondrement de cavités souterraines notamment), la qualité de l'eau et de l'air, ...</p> <p><b>Industrie</b> Intégration des risques d'inondation et de mouvement de terrain sur les zones industrielles (notamment en bord de Seine) Adapter les consommations d'eau du secteur dans un contexte de changement climatique</p> <p><b>Agriculture</b> Amélioration de la qualité de la ressource en eau en limitant les intrants (PCB, glyphosate) Soutien à la biodiversité en développant les bonnes pratiques et le maillage bocager Maintenir une agriculture diversifiée et pérenne malgré la raréfaction de la ressource en eau</p>
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Les enjeux présentés par le tableau précédent ont permis de faire ressortir 5 principales thématiques de ce document à savoir :

- Les incidences sur les risques naturels et technologiques ;
- Les incidences sur la biodiversité et les continuités écologiques ;
- Les incidences sur la ressource en eau et forestière ;
- Les incidences sur la santé et la qualité de vie (qualité de l'air, de l'eau, paysagère et la proximité des services et équipements de loisirs) ;
- Les incidences sur les activités humaines qui comprennent les enjeux liés à la gestion des déchets, à l'économie, à la mobilité, à l'agriculture et au tourisme.

Ces thématiques ont été élaborées afin de faciliter la mise en cohérence des enjeux environnementaux transversaux et de proposer une analyse plus pertinente. Le tableau suivant justifie le choix de ces 5 thématiques au regard des enjeux du territoire issus du diagnostic PCAET et de l'EIE, ainsi que de la nécessité d'étudier l'impact du plan d'actions sur les thématiques de l'EIE.

Thématiques choisies		Justifications
1	Risques naturels (inondations et mouvements de terrain) et technologiques (SEVESO, BASIAS, ...)	Cette partie permet de prendre en compte la thématique "milieux physiques" et "milieux humains" de l'EIE. Le territoire est légèrement soumis au risque de mouvements de terrain, sauf sur les communes de Terres de Bord et Quatremare. La présence de la Seine et des risques inondations qui lui sont associées justifient de prendre en compte les risques naturels pour évaluer les incidences du plan d'actions PCAET. La présence d'un secteur industriel important qui comporte des entreprises SEVESO (8 dont 2 en seuil haut) et près de 344 sites recensés par la base de données BASIAS et 22 en BASOL nécessite de prendre en considération l'impact du plan d'actions PCAET sur les risques technologiques.
2	Biodiversité et continuités écologiques	Cette thématique se justifie au regard des spécificités du territoire. Il présente une part importante de milieux naturels et semi-naturels et une biodiversité importante. Les pressions imposées aux milieux naturels par l'occupation des sols, les activités humaines, l'exploitation agricole et des ressources naturelles, justifient d'étudier l'impact du plan d'actions PCAET sur cette thématique. Cette thématique permet également de prendre en compte la thématique « milieux naturels » de l'EIE.



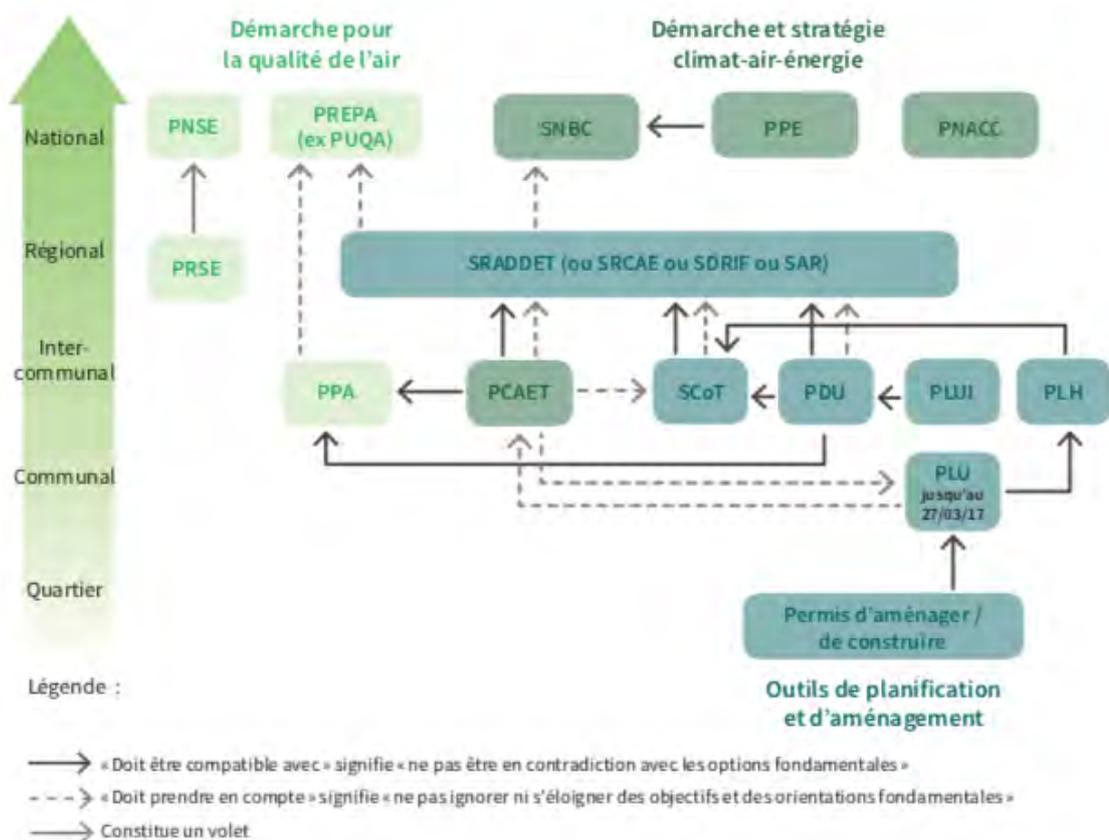
3	Qualité de la ressource en eau et de la ressource forestière	<p>Cette thématique se justifie par l'importance de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique, et par la quantité de ressources naturelles disponible sur le territoire de l'Agglo Seine-Eure et les pressions qu'elles subissent les secteurs de l'industrie, de l'agriculture ou les exploitations forestières.</p> <p>Cette thématique est aussi représentative de la thématique « milieux physiques » de l'EIE.</p>
4	Santé et qualité de vie	<p>Cette thématique regroupe des thématiques présentes dans la partie « milieux humains » de l'EIE et permet donc de la prendre en compte.</p> <p>Elle se justifie car elle permet d'exposer les impacts du plan d'actions PCAET sur la qualité de vie et la santé de la population du territoire.</p> <p>La structure de la population (vieillissante) et les caractéristiques du territoire (rural et industriel) justifie également la prise en compte de cette thématique.</p>
5	Activités humaines (gestion des déchets, industrie, agriculture, ...)	<p>Cette thématique se justifie au regard de l'importance du secteur industriel et agricole sur le territoire, et de l'activité économique en général.</p> <p>La gestion des déchets et le tourisme sont également des activités à prendre en compte aux vues du caractère stratégique qu'ils peuvent revêtir pour la collectivité.</p> <p>Enfin cette thématique permet de présenter certaines parties de la catégorie « milieux humains » de l'EIE.</p>

### 3. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification de nature stratégique ou réglementaire et il est important de le repositionner par rapport aux autres documents existants ou prévus.

La cohérence entre les uns et les autres doit être recherchée. Deux notions doivent être comprises, celle de compatibilité et celle de prise en compte :

- **Être compatible** avec signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales » ;
- **Prendre en compte** signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».



Cette partie s'attardera sur la prise en compte de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), ainsi que du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), du PLUi valant SCoT de l'ex-CCEMS et du PLUi-H de l'ex-Communauté d'Agglomération Seine-Eure. La compatibilité du PCAET avec la Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Haute-Normandie sera également étudiée.



### 3.1 Prise en compte du SRADDET et de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

#### → Prise en compte de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

##### La SNBC

La SNBC donne les orientations stratégiques pour mettre en œuvre, pour l'ensemble des secteurs d'activité, la transition vers une économie bas-carbone. Elle fixe des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la France sur différentes échelles de temps :

- À court / moyen terme : les budgets-carbone (réduction des émissions de -34% à l'horizon du 3ème budget-carbone par rapport à 2015) ;
- À long terme à l'horizon 2050 : atteinte de la neutralité carbone (réduction des émissions de -100% par rapport à la période préindustrielle).

Secteur	Objectif réduction GES à 2030	Objectif réduction GES à 2050
Transports	-30%	-100%
Résidentiel	-49%	-100%
Tertiaire	-49%	-100%
Agriculture	-18%	-46%
Industrie	-35%	-81%
Déchets	-37%	-66%
Production d'énergie	-33%	-100%
<b>Total</b>	<b>-40%</b>	<b>-75%</b>

SOURCE : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La SNBC définit la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à adopter pour atteindre l'objectif de neutralité carbone (réduction des émissions de -100% par rapport à 1990) à l'horizon 2050. Cette trajectoire est représentée jusqu'en 2033 pour les 3 prochains budgets-carbone qui couvrent les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033.

#### Prise en compte de la SNBC lors de l'élaboration du Plan Climat Air-Energie-Territorial de l'Agglo Seine-Eure

Les consommations de la collectivité étaient de 4 194 GWh en 2015, ses émissions de GES de 689 kt<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> et sa production d'EnR&R était de 675 GWh.

Les objectifs fixés par la stratégie du PCAET, sur la base des données de 2015, sont de diminuer les consommations énergétiques de 2390 GWh et les émissions de GES de 593 kt<sub>éq</sub>CO<sub>2</sub> et dans le même temps d'augmenter la production des EnR&R de 1006 GWh pour atteindre un total de 1680 GWh produits. Tous ces objectifs sont fixés à l'horizon 2050.



Le scénario construit et validé par les élus détermine les diminutions des émissions de GES par secteur selon la décomposition suivante :

### Baisse des Émissions de GES

<i>Secteur</i>	<b>En kTeqCO<sub>2</sub></b>	<b>% de réduction de CO<sub>2</sub> (entre 2015 et 2030)</b>	<b>% de réduction de CO<sub>2</sub> (entre 2015 et 2050)</b>
<i>Résidentiel</i>	83	-71%	-99%
<i>Transport</i>	200	-35%	-96%
<i>Industrie</i>	317	-78%	-92%
<i>Tertiaire</i>	35	-48%	-59%
<i>Agriculture</i>	48	-8%	-18%
<b>Total</b>	<b>690</b>	<b>-57%</b>	<b>-86%</b>

La diminution des émissions gaz à effet de serre prévue sera de 86% à l'horizon 2050, selon la stratégie choisie par la collectivité. La stratégie nationale bas-carbone prévoit une diminution des émissions de 75% entre 2015 et 2050.

**La stratégie de Seine-Eure Agglo est donc cohérente avec ceux de la SNBC** car elle permet l'atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050. Il est nécessaire d'assurer les efforts de diminution des émissions dans le secteur des transports, notamment, qui est un des plus émetteurs, ainsi que pour les secteurs tertiaire et agricole. D'autre part, les objectifs que la collectivité s'est fixée en matière de production d'EnR&R permettront de substituer des énergies émettrices de CO<sub>2</sub> avec des énergies sobres en carbone. Elle développe donc une stratégie qui va plus loin que celle de la SNBC car elle prévoit également de plus que doubler sa production énergétique, en produisant 1680 GWh d'énergie renouvelable.

### → **Prise en compte du SRADDET de la région Normandie**

La concertation du SRADDET s'est terminée en automne 2019 (à la suite d'un travail effectué depuis le lancement en décembre 2016) qui a été adopté par les élus de la Région Normandie en décembre 2019. Enfin, en juillet 2020 l'approbation par le préfet de région a été donnée.

Le SRADDET s'articule autour de 5 orientations stratégiques à l'échelle régionale, elles-mêmes déclinées en 20 objectifs stratégiques et en 74 sous-objectifs.

**Le tableau ci-dessous reprend les objectifs et sous-objectifs du SRADDET en fonction des actions du PCAET du territoire de l'Agglo Seine-Eure qui prennent en compte ces derniers.**



Objectifs stratégiques du SRADDET	Sous-objectifs du SRADDET de Normandie	Actions du PCAET de l'Agglo Seine-Eure prenant en compte les objectifs du SRADDET
<b>1. S'inscrire dans une logique prospective, stratégique et innovante</b>		
1. Dans un environnement en mutation travailler à un territoire durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ 2 Lutter contre le changement climatique</li> <li>↗ 3 Limiter les impacts du changement climatique</li> <li>↗ 4 Foncier : poser la fonction des usages comme impératif</li> <li>↗ 5 Favoriser une vision intégrée de la biodiversité dans l'aménagement du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Axe 2 : Adaptation et résilience du territoire → Permet de mieux lutter contre le changement climatique en préparant davantage le territoire</li> <li>↗ F 18 : Aménager la voirie durablement → Favorise l'intégration de la biodiversité dans l'aménagement des infrastructures urbaines</li> <li>↗ F 38 : Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique</li> </ul>
<b>2. Consolider la place de carrefour de la Normandie</b>		
2. Développer le système économique et logistique normand	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ 19 Penser un écosystème économique et logistique au profit des normands</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ F 40 : Mise en application concrète de l'EIT / Faire émerger et développer des projets d'EIT sur le territoire → projet de synergie inter-entreprise en place sur le territoire</li> </ul>
4. Conforter le maillage de la Normandie, garant de l'équilibre des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ 27 : Promouvoir les complémentarités entre territoires urbains et ruraux</li> <li>↗ 28 : Sauvegarder et valoriser les spécificités du monde rural</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Axe 1 : Alimentation, agriculture → valorise une agriculture locale et responsable</li> <li>↗ Axe 2 : Adaptation et résilience du territoire → S'emploie à préserver les spécificités naturelles du territoire en limitant l'artificialisation des sols</li> <li>↗ F 14 et 15 : Favoriser les mobilités actives et l'attractivité de l'offre de transport collectif → Permet de faciliter les liens entre les principaux pôles du territoire et les territoires les moins denses</li> </ul>
5. Développer une approche globale de la « qualité de vie »	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ 36 Diminuer l'exposition aux polluants atmosphériques pour améliorer la qualité de vie et la santé des normands</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ Axe 3 : Mobilité durable → La transition vers les modes actifs et la mobilité électrique va permettre la diminution des émissions de polluants atmosphériques.</li> <li>↗ F 43 : Acculturer les habitants à la qualité de l'air</li> </ul>
6. Améliorer le cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ 37 Valoriser les paysages comme reflet des activités humaines et accompagner leurs mutations</li> <li>↗ 38 Repenser la ville pour ses habitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ F 2 : Soutenir une agriculture durable, vertueuse et innovante</li> <li>↗ Axe 2 : Adaptation et résilience du territoire au changement climatique</li> <li>↗ F 18 : Aménager la voirie durablement</li> <li>↗ F 41 : Développer un tourisme durable → valoriser les paysages</li> </ul>



7. Adapter l'habitat aux besoins des habitants	↵ 41 Améliorer le confort et la qualité environnementale des logements	↵ Axe 5 : Sobriété et efficacité énergétique → Actions axées sur la rénovation énergétique
8. Améliorer l'offre de mobilité et créer les conditions d'une intermodalité efficace	↵ 42 Améliorer l'offre de mobilité	↵ F 14 : Favoriser les mobilités actives en développant les services et infrastructures associées ↵ F 15 : Consolider les performances et l'attractivité de l'offre de transport collectif
<b>3. Créer les conditions du développement durable</b>		
1. Assurer l'éducation au développement durable de tous les acteurs	↵ 45 Fonder la transition écologique et énergétique sur l'éducation au développement durable	↵ Axe 8 : Éducation à la transition énergétique et écologique
2. Garantir la préservation des ressources naturelles et la conciliation des usages par une politique d'aménagement adaptée	↵ 47 Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de la terre à la mer	↵ F 7 : Prévenir et lutter contre les risques naturels et préserver la ressource en eau
4. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables	↵ 51 Économiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique ↵ 52 Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie	↵ Axe 5 : Sobriété et efficacité énergétique ↵ Axe 4 : EnR&R
5. Libérer le potentiel d'économie circulaire en Normandie	↵ 54 Adapter les objectifs nationaux de prévention et de gestion des déchets aux particularités régionales ↵ 56 Doter la Normandie d'une stratégie globale de développement de l'économie circulaire	↵ F 39 : Définition et mise en œuvre d'un référentiel d'économie circulaire
<b>4. Privilégier l'innovation et l'expérimentation</b>		
2. Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique	↵ 59 Innover dans la gouvernance pour améliorer l'efficacité de l'action publique	↵ Axe 6 : Exemplarité de la collectivité



5. S'appuyer sur la mise en œuvre des objectifs régionaux préalablement définis		
1. Territorialiser l'ambition économique Régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ 60 Territorialiser l'ambition économique régionale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ F1 : Co-construire un projet alimentaire territorial → Élaborer un Plan Alimentaire Territorial (PAT) : Valorise et encourage les activités agricoles et de transformation sur le territoire</li> <li>↻ F 3 : Structurer et valoriser les circuits courts → Stimule l'économie locale et valorise les activités agricoles sur le territoire</li> </ul>
2. Biodiversité : Valoriser les espaces caractéristiques de la Normandie	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ 61 Maintenir et restaurer les ensembles bocagers, identité forte de la Normandie</li> <li>↻ 63 Restaurer et préserver le réseau de pelouses calcicoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ F 12 : Préserver et favoriser la biodiversité locale → L'élaboration d'une stratégie Biodiversité et l'identification des zones à enjeux pourrait permettre la mise en place d'actions en faveur du maintien des réseaux bocagers et des pelouses calcicoles</li> </ul>
3. Biodiversité : Prêter attention à l'ensemble des milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ 64 Restaurer la continuité écologique du réseau hydrographique et les milieux naturels associés</li> <li>↻ 65 Préserver les espaces boisés et leur fonctionnalité</li> <li>↻ 67 Préserver les milieux rares et singuliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ F 12 : Préserver et favoriser la biodiversité locale → Ces actions ont pour objectif la priorisation des zones à enjeux, notamment et surtout les zones humides, et également elles pourraient permettre la préservation des milieux rares et singuliers</li> <li>↻ F 7 : Prévenir et lutter contre les risques naturels, préserver la ressource en eau</li> <li>↻ F 11 : Favoriser et améliorer le stockage carbone des milieux forestiers → La charte forestière notamment permet de préserver les forêts, lancement du plan haies...</li> </ul>
4. Repenser l'air, le climat et l'énergie à l'échelle Normandie	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ 69 Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>↻ 70 Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables, et développer des réseaux adaptés</li> <li>↻ 71 Améliorer la qualité de l'air régionale, en mobilisant tous les secteurs d'activité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↻ Axe 1 : Alimentation, agriculture → transitionner vers une agriculture moins polluante</li> <li>↻ Axe 3 : Favoriser la mobilité durable</li> <li>↻ Axe 4 : EnR&amp;R → Favoriser le développement et déploiement des projets EnR</li> <li>↻ Axe 5 : Sobriété et efficacité énergétique → Diminuer la consommation d'énergie</li> <li>↻ Axe 7 : Allier transition énergétique, écologique et solidaire avec le développement de l'activité économique → il s'agit notamment d'accompagner les entreprises dans leur démarche de transition</li> <li>↻ Axe 8 : Éducation à la transition écologique et énergétique → acculturer les habitants à la qualité de l'air</li> </ul>



<p>5. Réduire la production de déchets et amplifier leur valorisation</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>↗ 72 Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de prévention et de gestion des déchets</li><li>↗ 73 Décliner des objectifs spécifiques de prévention des déchets pour la Normandie</li><li>↗ 74 Décliner des objectifs spécifiques de recyclage et de valorisation des déchets pour la Normandie</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>↗ F 34 : Optimisation et réduction des émissions de CO2 de la collecte des déchets</li><li>↗ F 35 : Mise en œuvre du programme de local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025</li><li>↗ F 36 : Construction d'une plateforme de broyage de branches sur la déchetterie La Haye Malherbe</li><li>↗ F 39 : Définition et mise en œuvre d'un référentiel économie circulaire</li></ul>
---------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



## 3.2 Prise en compte des documents d'urbanisme

Il existe plusieurs documents d'urbanisme à l'échelle du territoire :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H) a été approuvé le 28 novembre 2019, il s'agit d'un document de planification urbaine permettant de gérer les constructions sur le territoire. Le « H » de « PLUi-H » renvoie à l'Habitat. En effet, les élus ont décidé d'intégrer le programme local de l'Habitat dans le PLUi-H.

Également, le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Eure-Madrie-Seine possède un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant SCoT. Il a été arrêté le 7 février 2019 et approuvé le 19 décembre 2019 en conseil communautaire. Ce PLUi vaut SCoT, c'est-à-dire qu'il se substitue au second document.

Les orientations définies par le PLUi-H sont :

- Axe 1. Vivre et travailler au quotidien sur le territoire
- Axe 2. L'agglo, un territoire économique et touristique
- Axe 3. Un territoire aménagé dans le respect de son environnement

Les orientations définies par le PLUi valant SCoT sont :

- Axe 1. Dynamiser l'activité économique
- Axe 2. Valoriser un cadre de vie remarquable et développer un tourisme raisonné de qualité tournée vers la nature et le patrimoine
- Axe 3. Maîtriser la dynamique démographique du territoire

Le PCAET a été construit en réelle cohérence avec la planification urbaine, au plus proche des enjeux territoriaux. Il apporte une plus-value, en abordant l'ensemble de ces orientations. Le tableau suivant s'emploie à faire le lien entre le plan d'actions PCAET et les deux PLUi.



Orientations et Objectifs du PLUi-H <i>approuvé le 28 novembre 2019</i>	Actions du PCAET de l'Agglo Seine Eure répondant à l'orientation du PLUi-H
<b>Vivre et travailler au quotidien sur le territoire</b>	
<p>Un territoire agréable à vivre, qui permet l'intégration de tous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir des services médico-sociaux adaptés à la population ;</li> <li>- Proposer un cadre de vie animé où les activités ludiques, sportives et pédagogiques fédèrent la population ;</li> <li>- Développer les mobilités des habitants et usagers du territoire ;</li> <li>- Repenser un parc de logements compatible avec les villages et les villes pour maintenir la qualité de vie des habitants ;</li> <li>- Renforcer le lien social, lutter contre l'isolement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ F 9 : Aménager le territoire dans la logique d'un territoire résilient afin de privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique → cette action vise la préservation de la ressource en eau, la promotion de pratiques agricoles durables, la limitation de l'imperméabilisation des sols, et la mise en place d'une stratégie Biodiversité, autant d'objectifs qui auront comme effet de préserver la qualité de vie et des paysages du territoire.</li> <li>↪ Axe 3 : Développer les modes de transport doux ainsi que les infrastructures (baisse des nuisances et facilité de circulation)</li> <li>↪ Axe 5 : Promouvoir la sobriété et améliorer la performance énergétique et climatique des logements et bâtiments → cet axe vise notamment la rénovation énergétique des logements du territoire.</li> </ul>
<b>L'agglo, un territoire économique et touristique</b>	
<p>Un territoire qui soutient la création d'activités et offre du travail à sa population :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'accueil d'entreprises sur le territoire ;</li> <li>- Conforter l'émergence de formations professionnelles orientées sur les activités et besoins sociaux ;</li> <li>- Développer un tourisme durable qui repose sur des activités nature, sportives, et culturelles en s'adressant aux habitants du territoire comme aux visiteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ F 2 : Soutenir une agriculture durable, vertueuse et innovante → il s'agit ici de pérenniser l'activité agricole du territoire</li> <li>↪ F 3 : Développer les circuits courts → il s'agit par exemple d'encourager les pratiques d'économie circulaire, de développer une filière de valorisation des plastiques et d'accompagner les projets de récupération de chaleur fatale ; l'ensemble de ces actions mettent en place des conditions favorables pour l'économie locale</li> <li>↪ Axe 7 : Allier transition énergétique, écologique et solidaire avec le développement de l'activité économique</li> <li>↪ F 41 : Développer un tourisme durable → cette action est axée le développement économique basé sur du tourisme respectueux de l'environnement</li> </ul>



### Un territoire aménagé dans le respect de son environnement

Un territoire qui s'engage dans un mode de développement durable :

- Organiser un aménagement urbain et économique cohérent entre espaces naturels, agricoles et urbanisés ;
- Poursuivre la réflexion sur les enjeux de la transition énergétique sur le territoire ;
- Accompagner les communes et les particuliers dans leurs aménagements pour assurer une qualité et une cohérence entre les formes urbaines nouvelles et plus traditionnelles ;
- Production d'énergies renouvelables ;
- Aménager et organiser le territoire pour faire de l'eau un atout.

L'ensemble du plan d'actions établi pour le PCAET répond à cette orientation. En effet, c'est tout le plan d'actions qui peut rentrer dans cet axe stratégique, par exemple l'axe 2 « Adaptation et résilience du territoire » vise une meilleure intégration du territoire dans son environnement et une baisse de son impact environnementale. L'axe 3 « mobilité durable » qui permet l'amélioration des infrastructures routières afin d'adapter le territoire à d'autres modes de déplacement, ou encore l'axe 4 « EnR&R » dont l'ambition est de développer les énergies renouvelables. On peut citer également la fiche 37 qui encourage la coopération entre communes dans le cadre du PCAET et la fiche 7 qui a pour vocation la préservation de la ressource en eau.

↳ **Le PCAET est compatible avec les objectifs et orientations définis par le PLUi-H, approuvé le 28 novembre 2019**

*Par ailleurs, le PCAET prévoit d'intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUi-H (Axe 2 Adaptation et résilience du territoire – Fiche action 8).*



Orientations et Objectifs du PLUi valant SCoT <i>approuvé le 19 décembre 2019</i>	Actions du PCAET de l'Agglo Seine Eure répondant à l'orientation du PLUi valant SCoT
<b>Dynamiser l'activité économique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adopter une stratégie de développement économique ambitieuse et qui maîtrise la consommation foncière</li> <li>- Améliorer l'attractivité du territoire en structurant les mobilités et flux de déplacements</li> <li>- Maintenir les pratiques agricoles et permettre leur évolution</li> <li>- Explorer le potentiel de développement de la filière bois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ F 2 : Soutenir une agriculture durable, vertueuse et innovante → il s'agit ici de pérenniser l'activité agricole du territoire</li> <li>↗ F 3 : Développer les circuits courts → il s'agit par exemple d'encourager les pratiques d'économie circulaire, de développer une filière de valorisation des plastiques et d'accompagner les projets de récupération de chaleur fatale; l'ensemble de ces actions mettent en place des conditions favorables pour l'économie locale</li> <li>↗ Axe 7 : Allier transition énergétique, écologique et solidaire avec le développement de l'activité économique</li> <li>↗ F 41 : Développer un tourisme durable → cette action est axée sur le développement économique basé sur un tourisme respectueux de l'environnement.</li> </ul>
<b>Valoriser un cadre de vie remarquable et développer un tourisme raisonné de qualité tourné vers la nature et le patrimoine</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protéger et valoriser les différents paysages du territoire</li> <li>- Réduire l'exposition des habitants du territoire aux risques et nuisances</li> <li>- Prendre en compte un patrimoine naturel riche et vital pour l'équilibre du territoire</li> <li>- S'affirmer en tant que territoire ambitieux sur le plan environnemental</li> <li>- Soutenir le tourisme et faire connaître le territoire d'Eure-Madrie-Seine à travers ses espaces de nature</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↗ F 41 : Développer un tourisme durable → cette action est axée sur le développement économique basé sur du tourisme respectueux de l'environnement.</li> <li>↗ F 9 : Aménager le territoire dans la logique d'un territoire résilient afin de privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique → cette action vise la préservation de la ressource en eau, la promotion de pratiques agricoles durables, la limitation de l'imperméabilisation des sols, et la mise en place d'une stratégie Biodiversité, autant d'objectifs qui auront comme effet de préserver la qualité de vie et des paysages du territoire.</li> <li>↗ F 7 : Prévenir et lutter contre les risques naturels et préserver la ressource en eau</li> <li>↗ Axe 3 : Développer les modes de transport doux ainsi que les infrastructures (baisse des nuisances et facilité de circulation)</li> </ul>



### Maîtriser la dynamique démographique du territoire

- Les objectifs démographiques et de production de logements d'ici à 2035
- Encourager une politique de l'habitat qui permet de répondre aux besoins de chacun tout en limitant la consommation de foncier nouveau
- Renforcer l'armature du territoire intercommunal
- Réduire les besoins en foncier pour le développement global du territoire
- Mener une politique de développement en optimisant les services et équipements
- S'appuyer sur la mobilité pour dynamiser le territoire

L'objectif d'un PCAET n'est pas d'organiser la maîtrise démographique d'un territoire. Pour autant, certaines actions vont dans le sens des sous-objectifs de ce 3<sup>ème</sup> axe.

- ↳ F 9 : Aménager le territoire dans la logique d'un territoire résilient afin de privilégier les solutions basées sur la nature pour atténuer et s'adapter au réchauffement climatique → cette action vise la préservation de la ressource en eau, la promotion de pratiques agricoles durables, la limitation de l'imperméabilisation des sols, et la mise en place d'une stratégie Biodiversité, autant d'objectifs qui auront comme effet de préserver la qualité de vie et des paysages du territoire.
- ↳ F 27 : Massifier la rénovation énergétique de l'habitat → cette action favorise la lutte contre la précarité énergétique tout en limitant la consommation de foncier nouveau
- ↳ Axe 3 : Mobilité durable : Les actions prévues vont dans le sens d'un développement des modes de transport doux et collectifs ainsi qu'un aménagement durable de la voirie (baisse des nuisances et facilité de circulation)

↳ **Le PCAET est compatible avec les objectifs et orientations définis par le PLUi valant SCoT, approuvé le 19 décembre 2019**



### 3.3 Compatibilité avec le Plan de Protection de l'Atmosphère de Haute-Normandie & le Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA)

Le PPA qui était en cours sur le territoire régional depuis 2015, s'est terminé en 2020, année durant laquelle une évaluation en a été faite, ce qui a amené à une révision du plan.

De nombreuses actions visent directement ou indirectement la diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques.

Globalement, le PPA poursuivait trois objectifs fondamentaux :

- Assurer une qualité de l'air conforme aux objectifs réglementaires ;
- Protéger la santé publique ;
- Préserver la qualité de vie en Haute-Normandie.

Les axes et actions du PCAET ayant des incidences positives sur la qualité de l'air sont les suivants :

- Axe 3 : Mobilité durable ;
- Axe 4 : EnR&R ;
- Axe 5 : Sobriété et efficacité énergétique ;
- Axe 8 : Eduquer à la transition énergétique et écologique.

Dans ce contexte où le PPA est arrivé à son terme, le PCAET permet donc de continuer à intégrer les critères de qualité de l'air durant toute la durée de sa mise en place (6 ans pour un plan d'actions PCAET).

Également, un Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA) a été élaboré par Atmo Normandie pour la période 2017/2021. Il se décompose en 4 orientations principales, et 18 programmes d'actions. Le tableau suivant s'emploie à démontrer comment le plan d'actions du PCAET de l'Agglo Seine-Eure prend en compte les objectifs fixés par le PRSQA.



Programmes d'actions et objectifs du PRSQA	Actions du PCAET répondant aux objectifs du PRSQA
<b>Orientation 1 : Consolider l'observatoire régional de la qualité de l'air</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Programme 1-1 « Produire une information sur la qualité de l'air relative aux polluants réglementés en tout point du territoire »</li> <li>↪ Programme 1-2 « Poursuivre la prévision à court terme de la qualité de l'air »</li> <li>↪ Programme 1-3 : « Contribuer à la gestion des situations post-accidentelles »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ F 13: Améliorer la couverture en système de mesures et surveillance sur le territoire (partenariat ATMO)</li> <li>↪ F 43 : Acculturer les habitants à la qualité de l'air</li> </ul>
<b>Orientation 2 : S'engager sur les territoires en appui des partenaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Programme 2-1 : « Accompagner les partenaires sur les plans et programmes réglementaires »</li> <li>↪ Programme 2-2 : « Intervenir en appui des partenaires sur leurs autres actions »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ F 8 : Urbanisme résilient : intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUi-H (OAP Qualité de l'air)</li> <li>↪ F 13: Améliorer la couverture en système de mesures et surveillance sur le territoire (partenariat ATMO)</li> <li>↪ F 32: Coopérer avec les communes dans le cadre du PCAET</li> <li>↪ F 43 : Acculturer les habitants à la qualité de l'air (convention air Normandie)</li> </ul>
<b>Orientation 3 : Améliorer les connaissances, anticiper et s'adapter</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Programme 3-2 : « Innover et s'adapter »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ F 9: Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants (boîte à outil air climat et urbanisme, modélisation urbaine de la qualité de l'air)</li> <li>↪ F 13: Améliorer la couverture en système de mesures et surveillance sur le territoire (partenariat ATMO)</li> </ul>
<b>Orientation 4 : Développer une communication mobilisatrice et innovante</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ Programme 4-1 : « Eduquer, former sur la qualité de l'air »</li> <li>↪ Programme 4-2 : « Valoriser les productions et l'action d'Atmo Normandie »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>↪ F 13: Améliorer la couverture en système de mesures et surveillance sur le territoire (partenariat ATMO)</li> <li>↪ F 43 : Acculturer les habitants à la qualité de l'air</li> </ul>

Les objectifs de 9 des 18 programmes d'actions du PRSQA sont intégrés complètement ou partiellement au sein du programme d'actions PCAET. Pour ceux qui ne sont pas pris en compte, il s'agit majoritairement d'objectifs qui doivent se réaliser à une échelle territoriale supérieure, et donc pour lesquels la collectivité n'a pas de prise possible. Néanmoins, il paraît important de signaler que la question des pollens n'est pas abordée par le PCAET.

**→ Le PCAET permet la prise en compte des grands objectifs qui étaient fixés par le PPA, mais le PCAET assure surtout la continuité de ses objectifs en intégrant la qualité de l'air comme objectif au sein de ses actions. Également, le PCAET prend en compte les objectifs fixés par la PRSQA.**



## 4. Justification des choix retenus pour l'élaboration de la stratégie air-énergie-climat

### 4.1 La construction de la stratégie

#### → L'élaboration de la stratégie

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, **les élus de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ont été sollicités à deux reprises afin de définir les objectifs climat, air et énergie à atteindre**, tels que détaillés dans le cadre réglementaire du décret du 28 juin 2016 relatif au PCAET.

Le premier temps de concertation dédié à la stratégie s'est déroulé en juillet 2019. Cette session de concertation sur la stratégie, nommée « **Destination TEPOS** » a été organisée par l'ALEC et a permis de sensibiliser les Élus (et agents) de la collectivité aux enjeux et ordres de grandeur de la transition énergétique, et également d'alimenter la construction de la stratégie de territoire.

Le second temps s'est déroulé en janvier 2020, sous la forme **d'un séminaire**. Il a permis de regrouper 20 élus venant des différentes communes du territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure. Ils ont ainsi pu mener une réflexion globale sur les objectifs et les actions de mise en œuvre de la stratégie Climat Air Énergie sur leur territoire.

Les domaines de réduction des émissions de GES, des consommations d'énergie, des émissions de polluants atmosphériques, et d'augmentation de la production des énergies renouvelables et de la séquestration carbone ont été soumis à la définition d'objectifs chiffrés par secteur, pour les horizons 2030 et 2050.

**La stratégie du PCAET retenue par les élus est cohérente avec les objectifs réglementaires fixés par le SRADDET, le PREPA et la SNBC2**, mais selon une déclinaison locale selon le profil et les potentielles de réduction d'émissions et de consommations du territoire, afin de fixer un cap ambitieux et adapté aux enjeux climatiques et à la réalité territoriale.

#### → Méthodologie

Le scénario stratégique final a été élaboré à l'aide d'un outil de scénarisation. Cet outil permet de construire des scénarios constitués d'un ensemble d'actions-types et d'évaluer leurs impacts sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre, les émissions de polluants atmosphériques et la séquestration carbone jusqu'en 2050.

Il ne s'agit pas de construire des scénarios génériques, mais bien des scénarios adaptés aux caractéristiques du territoire : les calculs de scénarisation sont réalisés



sur la base de ses caractéristiques propres : évolution démographique, taille du parc de bâtiments, mix énergétique, mobilité des habitants et usagers, occupation des sols ...

L'analyse environnementale se base sur le scénario final, croisés avec les enjeux environnementaux prioritaires issus du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement. Pour le scénario, les objectifs fixés sur l'énergie, les GES, les énergies renouvelables, les polluants atmosphériques et la séquestration carbone sont rappelés, les ambitions de la stratégie d'adaptation au changement climatique également, puis l'EES vient apporter l'analyse environnementale en intégrant les incidences positives et les incidences négatives potentielles.

## 4.2 Le scénario retenu

### → La consommation d'énergie

Une diminution de 50% des consommations énergétiques à l'horizon 2050, par rapport à 2015, qui s'appuie sur les ambitions « Territoire à Energie Positive » en 2050 et qui est en accord avec les objectifs fixés par la SRADDET.

	2030	2050
<b>Diminution des consommations énergétiques par rapport à 2015 issues de la stratégie « Destination TEPOS en 2050 »</b>	<b>-40%</b>	<b>-50%</b>

Et qui vise une diminution sectorielle comme suit :

<b>Secteur</b>	<b>Objectif 2030 VS 2015</b>	<b>Objectif 2050 vs 2015</b>
<i>Résidentiel</i>	-27%	-40%
<i>Tertiaire</i>	-73%	-73%
<i>Transport routier</i>	-27%	-40%
<i>Agriculture</i>	-4%	-8%
<i>Industrie</i>	-45%	-57%

### → Les émissions de GES

Une diminution de 86% des émissions de GES à l'horizon 2050, par rapport à 2015, qui s'appuie sur les ambitions de « Neutralité carbone » en 2050, et qui est en accord avec les objectifs fixés par le SRADDET et la SNBC2.

	2030	2050
<b>Diminution des émissions de GES par rapport à 2015 issues de la stratégie « Neutralité carbone en 2050 »</b>	<b>-57%</b>	<b>-86%</b>



Et qui vise une diminution sectorielle comme suit :

<b>Secteur</b>	<b>Objectif 2030 VS 2015</b>	<b>Objectif 2050 vs 2015</b>
<i>Résidentiel</i>	-71%	-99%
<i>Tertiaire</i>	-48%	-59%
<i>Transport routier</i>	-35%	-96%
<i>Agriculture</i>	-8%	-18%
<i>Industrie</i>	-78%	-92%

## → Les émissions de polluants atmosphériques

Limiter les émissions de polluants atmosphériques pour d'une part respecter les objectifs imposés par le PREPA, et d'autre part pour diminuer la concentration de polluants dans l'atmosphère afin de limiter l'exposition des populations aux pollutions de l'air.

La diminution des émissions de polluants atmosphériques suit les objectifs imposés par le PREPA, hormis pour le NH<sub>3</sub>, et se décline comme suit :

<b>Objectifs par rapport à 2005</b>	<b>SO<sub>2</sub></b>	<b>NO<sub>x</sub></b>	<b>PM<sub>10</sub></b>	<b>PM<sub>2,5</sub></b>	<b>COVNM</b>	<b>NH<sub>3</sub></b>
<b>Situation en 2015</b>	-93%	-19%	-36%	-48%	-35%	+60%
<b>Objectif pour 2030</b>	-96%	-52%	-47%	-55%	-52%	-8%
<b>Objectif pour 2050</b>	-99%	-71%	-56%	-63%	-68%	-13%

Les objectifs de la collectivité concernant la diminution des émissions de polluants atmosphériques sont conformes aux exigences formulées par le PREPA. Ainsi, les objectifs sont respectés à la fois à partir de 2020, mais également à partir de 2030. Seules les émissions de NH<sub>3</sub> (ammoniac) ne présentent pas des objectifs à la hauteur des exigences du PREPA, et cela car une augmentation de 60% des émissions est enregistrée entre 2005 et 2015. Il faut toutefois noter qu'une diminution de 34% des émissions d'ammoniac est prévue entre 2015 et 2050, ce qui dénote de réelles ambitions de la collectivité en ce qui concerne ce polluant.

## → La séquestration carbone

La séquestration carbone est déclinée en 3 objectifs :

### 1. Le maintien du stockage de carbone actuel.

Le premier levier d'amélioration de la séquestration carbone réside dans la limitation de l'artificialisation des sols, afin de limiter la réduction des capacités de séquestration carbone.

### 2. L'augmentation de capacité de séquestration carbone du territoire : l'objectif est d'atteindre la neutralité carbone en 2050 fixée par le territoire. Cet objectif se traduit par plusieurs leviers à intégrer :

- L'amélioration du stockage carbone par les différentes sous-trames de la Trame Verte et Bleue. La sous-trame sylvo-arborée : la forêt et le milieu bocager. La Communauté d'Agglomération Seine-Eure vise ainsi la plantation



de nouvelles surfaces forestière, le remplacement des peuplements pauvres, ou encore les évolutions de pratiques de gestion forestière la restauration et la gestion du réseau des haies ;

- La végétalisation des espaces urbains, la nature en ville présente des bénéfices favorables à la séquestration carbone : la limitation de l'imperméabilisation, la végétalisation des espaces à urbaniser, et l'aménagement de nouveaux espaces de nature sur les espaces urbanisés existants sont autant de leviers à activer à travers les documents d'urbanisme ou les projets d'aménagement ;
- Le changement des pratiques agricoles, car l'évolution du stock de carbone passe également par la mise en place de pratiques agricoles adaptées. Ce qui se traduit concrètement par l'engagement de l'agglomération en faveur de l'évolution des pratiques vers des méthodes plus vertueuses.

### 3. La substitution carbone, en lien avec la stratégie « Destination TEPOS » en 2050.

Il s'agit du dernier levier de séquestration carbone, en lien direct avec la stratégie de l'Agglo d'être un territoire à énergie positive en 2050. La substitution énergétique, qui s'applique sur le bois et sur la méthanisation, permet d'éviter des émissions de carbone fossile non renouvelables, comme le charbon, le fioul ou le gaz. Le bois a un bilan carbone neutre, l'utilisation plus importante des biomatériaux permet de stocker durablement le carbone.

#### → La production d'énergie renouvelable

	2030	2050
<b>Augmentation de la production d'ENR&amp;R par rapport à 2019</b>	<b>+53%</b>	<b>+149%</b>
<b>Couverture énergétique des ENR&amp;R, issue de la stratégie « Destination TEPOS en 2050 »</b>	<b>43%</b>	<b>82%</b>

Et qui vise une augmentation par branche comme suit :

#### **Évolution de la production d'énergie renouvelable par branche en GWh**

	2015	2030	2050
<i>Solaire</i>	2,5	173	726
<i>Éolien</i>	0	25	25
<i>Biomasse / bois</i>	589	726	764
<i>Biogaz</i>	8,6	20	36
<i>Hydroélectricité</i>	51	51	51
<i>Géothermie</i>	4,1	17	30
<i>Pompes à chaleur</i>	15,4	17	35
<i>Valorisation des déchets</i>	5	5	5
<i>Récupération chaleur fatale</i>	0,2	0,2	0,2



## → Le scénario d'adaptation

Le PCAET de la Communauté d'Agglomération Seine Eure s'oriente vers une transition écologique globale allant au-delà de la transition énergétique. L'ambition du territoire est ainsi d'adapter le territoire pour assurer la qualité de vie des habitants et le maintien d'une biodiversité riche tout en augmentant la résilience des activités humaines, l'agriculture notamment. Les objectifs stratégiques fixés par la collectivité sont :

- De diminuer l'exposition au changement climatique de l'agriculture et augmenter sa capacité d'adaptation (maintien des rendements, face aux événements extrêmes, disponibilité de la ressource en eau) et permettre le développement d'une alimentation locale ;
- D'adapter les modes de vie pour une résilience face au changement climatique ;
- D'assurer la pérennité de la richesse de la biodiversité du territoire.



### 4.3 Analyse environnementale de la stratégie de l'Agglo Seine-Eure

Analyse environnementale		
	Incidences positives	Incidences négatives
<p><b>1. La limitation des risques naturels et technologiques</b></p>	<p>La stratégie ambitionne premièrement l'adaptation des modes de vie afin d'améliorer la résilience face au changement climatique. L'Agglo Seine Eure souhaite ainsi se prémunir face aux risques naturels en développant d'une part la culture du risque avec sa population, mais aussi en assurant à travers des stratégies territoriales un ensemble de mesures pour les limiter.</p> <p>Elle souhaite également expérimenter la végétalisation des espaces urbains, la désimperméabilisation des sols, ou anticiper le phénomène de migration des essences lors des travaux de plantation d'arbres ou d'entretien des espaces verts par exemple, ce qui permettra de limiter le risque d'inondation sur le territoire.</p>	<p>Le changement climatique aura malgré tout tendance à augmenter la probabilité d'apparition de phénomènes extrêmes (pluies extrêmes, canicules, sécheresses ...) et donc d'accentuer les risques naturels déjà présents (inondations, mouvements de terrain ...). L'impact environnemental se porte donc sur les personnes, les infrastructures et également sur les surfaces agricoles principalement.</p>
<p><b>2. La préservation de la biodiversité et des continuités écologiques</b></p>	<p>Le scénario de transition de l'Agglo Seine-Eure soutient la biodiversité et les continuités écologiques à plus d'un titre.</p> <p>Les objectifs de séquestration carbone permettent tout d'abord de maintenir et développer les espaces naturels actuels, d'en améliorer les pratiques de gestion et même de créer des nouveaux espaces propices à la biodiversité avec la végétalisation des espaces urbains notamment.</p> <p>Également, les ambitions du scénario d'adaptation vont avoir des impacts positifs pour la biodiversité et les continuités écologiques. Effectivement, la transition du secteur agricole vers des pratiques plus durables aura des incidences positives sur l'avifaune et les insectes par exemple, et le scénario d'adaptation prévoit aussi un axe dédié à assurer la pérennité de la biodiversité du territoire.</p>	<p>Le développement des énergies renouvelables, et les aménagements que cela nécessite peuvent avoir un impact négatif sur la biodiversité et les continuités écologiques.</p> <p>Le scénario a donc un impact modéré sur la biodiversité et les continuités écologiques. Il existe également un risque d'altération des écosystèmes et de la biodiversité à cause du changement climatique.</p>



<p><b>3. La préservation de la ressource en eau et forestière</b></p>	<p>La maîtrise des effets du changement climatique, ainsi que l'accompagnement du secteur agricole vers des pratiques plus durables permettront de limiter les effets quantitatifs et qualitatifs sur la ressource en eau.</p> <p>Également les objectifs de séquestration carbone et d'adaptation au changement climatique permettent d'assurer le maintien, a minima, de la ressource forestière et de soutenir les écosystèmes (dont aquatiques et zones humides) face au changement climatique.</p>	<p>Même si des efforts sont réalisés pour limiter le changement climatique, des tensions risquent de persister sur les masses d'eau superficielles ou souterraines, ainsi que des conflits d'usage, particulièrement en période de sécheresse.</p> <p>Également, l'utilisation plus importante du bois énergie et des biomatériaux ne doit pas nuire à la pérennité de la ressource sur le territoire.</p>
<p><b>4. La préservation de la santé et de la qualité de vie des habitants du territoire</b></p>	<p>Le scénario prévoit tout d'abord une amélioration notable de la qualité de l'air par la diminution des émissions de polluants atmosphériques sur le territoire. Ces diminutions passent notamment par la substitution de l'utilisation du fioul pour le chauffage des bâtiments et logements, les reports modaux vers des mobilités douces et actives, la transition vers des mobilités électriques, et la diminution des consommations du secteur industriel.</p> <p>Le scénario prévoit aussi une modification des modes de vie permettant une meilleure résilience face au changement climatique. La collectivité souhaite aménager son territoire de manière à répondre aux modifications causées par le changement climatique. Elle souhaite donc expérimenter la végétalisation des espaces urbains, la désimperméabilisation des sols par exemple. L'Agglo Seine Eure souhaite également se prémunir face aux risques naturels en développant d'une part la culture du risque avec sa population, mais aussi en assurant à travers des stratégies territoriales un ensemble de mesures pour les limiter.</p>	<p>Le scénario fixe l'objectif d'une augmentation de l'utilisation de la filière bois énergie sur le territoire d'ici 2030. L'analyse environnementale met un point de vigilance lié à la qualité de l'air (encadrement nécessaire des filtres à particules liés aux installations de bois énergie).</p>



### **5. Le maintien des activités humaines sur le territoire**

La stratégie de transition de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure implique un effort important en termes financier, matériel et humains. Effectivement, les constructions, aménagements et rénovations vont nécessiter des moyens importants. Les activités humaines sur le territoire vont ainsi devoir répondre à la demande concernant notamment la rénovation des logements et bâtiments, le développement des énergies renouvelables (dans le bâti et sur des grosses installations) et pour les aménagements (voirie, pistes cyclables ...).

Également, la transition des activités agricoles et le développement d'une alimentation locale vont permettre de pérenniser une activité forte sur le territoire.

Enfin, la collectivité ambitionne d'accompagner les acteurs industriels vers le développement des mesures d'EIT. Le but premier étant de limiter l'impact du secteur en termes de consommation énergétique et d'émissions de GES, cela va également permettre de mutualiser les ressources, et donc de soutenir l'activité sur le territoire.

Le dynamisme engendré par les ambitions de la stratégie de l'Agglo Seine-Eure auront des impacts positifs en termes d'activité économique. Néanmoins, les activités industrielles sont de forts consommateurs d'énergie et émetteurs de GES, elles continueront donc d'avoir un impact sur le changement climatique. Également, des externalités négatives peuvent être liées notamment sur : la gestion des déchets issus des rénovations, l'impact des travaux sur la qualité de l'air et les milieux naturels environnants, des pollutions ponctuelles potentielles ...



## 5. L'historique de la construction du PCAET

L'élaboration d'un PCAET est une démarche qui fait intervenir un grand nombre d'acteurs participant au diagnostic du territoire, à l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'actions, ou à l'évaluation et à la consultation. Il est donc intéressant de retracer les événements qui ont fait intervenir des changements majeurs dans le Plan climat air-énergie territorial.

En ce qui concerne l'Agglo Seine-Eure, les démarches d'évaluation environnementale stratégique et du plan climat-air-énergie territorial ont été menées en parallèle tout au long de la démarche par la même équipe. Cette façon de procéder a permis **d'intégrer des modifications au fil de l'eau** (pendant un atelier de concertation autour du plan d'actions par exemple), mais également en amont des séances de concertation et d'échange (mise en avant des points de vigilance concernant les aménagements induits par le développement des ENR en introduction de la séance par exemple). En procédant ainsi, la démarche d'EES n'a pas induit de nombreux changements majeurs dans la construction du PCAET, mais bien des petits changements tout au long de la construction de la stratégie et du plan d'actions.

La démarche d'évaluation environnementale stratégique a malgré tout permis d'amener une amélioration majeure au plan climat. Initialement, la démarche menée par la collectivité était principalement tournée vers les thématiques énergétiques, à savoir le développement des énergies renouvelables et la réduction des consommations d'énergie par la sobriété ou l'efficacité énergétique. En atteste notamment la première réflexion menée sur la stratégie du territoire autour de la démarche « Destination TEPOS » animée par l'ALEC. Ainsi, grâce à un travail commun entre la collectivité et le prestataire, la démarche du PCAET a pu intégrer les notions :

- **Environnementales** avec la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, le maintien et l'atteinte d'une bonne qualité des ressources naturelles ... ;
- **Physiques** avec la pérennité des ressources naturelles dans le temps et l'intégration des risques naturels dans la réflexion ;
- **Humaines** avec la pérennité et la résilience des activités humaines comme l'agriculture, l'alimentation, la santé et la qualité de vie des habitants ....

Le PCAET a donc pu être complété avec un volet environnemental global, ce qui a permis d'améliorer qualitativement les ambitions autour des énergies et des GES, mais également d'intégrer la qualité de l'air, la séquestration carbone et l'adaptation au changement climatique dans la stratégie et le plan d'actions.



## 6. L'analyse environnementale du PCAET

La présente analyse des incidences environnementales prévisibles du PCAET croise les cinq thématiques choisies et inspirées de l'État Initial de l'Environnement avec les fiches actions. Elle reprend les incidences positives, négatives, ou neutres, et les points de vigilance pour chaque thématique ; les effets cumulés, en prenant en considération les actions mises en œuvre pouvant avoir l'impact le plus significatif sur l'environnement (effet notable), que ce soit de manière négative ou positive (cf. tableau ci-dessous).

A partir de cette première analyse, les actions présentant les principaux enjeux ont été évaluées en prenant en considération les impacts directs et indirects.

	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 1</b>	<b>Co-construire un projet alimentaire territorial/ définition de la stratégie agricole et alimentaire</b>	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	*Soutien aux acteurs économiques locaux *Incidences positives sur la capacité d'adaptation aux risques naturels avec la mise en avant des bonnes pratiques agricoles (bocage, permaculture, ...) *Développer une agriculture responsable dont les pratiques limitent fortement les risques naturels et garantissent la préservation des ressources naturelles (eau notamment) *Incidences positives sur la qualité de vie grâce à la préservation des paysages agricoles et du cadre de vie *Soutien à l'économie sociale et solidaire  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> *Développer la consommation locale ne doit pas provoquer une surconsommation d'eau par l'agriculture qui pourrait être néfaste à la ressource et à la biodiversité



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<u>Recommandations :</u> -Mettre en lien le PAT avec l'ensemble des actions de l'axe 1 « Agriculture et Alimentation », mais également avec les actions de l'axe 2 portant sur l'adaptation et la résilience du territoire	
<b>ACTION 2</b>	<b>Soutenir une agriculture durable, vertueuse et innovante</b>	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Dynamise l'activité économique du territoire, l'agriculture et les producteurs notamment *Incidences positives sur la qualité de vie grâce à la préservation des paysages agricoles et du cadre de vie *Soutien à la biodiversité par la mise en place de bonnes pratiques agricoles notamment *Incidences positives sur la capacité d'adaptation aux risques naturels avec la mise en avant des bonnes pratiques agricoles (bocage, permaculture, ...) *Soutien à a qualité des ressources naturelles (eau notamment) avec la promotion de pratiques durables * Développement de la séquestration carbone  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant
							<u>Recommandations :</u>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 3</b>	<b>Structurer et valoriser les circuits courts</b>	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	<p>*Dynamise l'activité économique du territoire</p> <p>*Favorise le maintien du patrimoine local grâce aux labellisations (AOP, IGP ...)</p> <p>*Amélioration de la qualité de vie des habitants du territoire en leur donnant la possibilité de consommer des produits de qualité et issus du territoire, cette action permet également de rapprocher les services au plus près des consommateurs</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u></p> <p>*La création de nouvelles filières alimentaires et/ou industrielles ne doit pas provoquer une dégradation des sols, une surconsommation d'eau par l'agriculture qui pourrait être néfaste à la ressource et à la biodiversité</p> <p>*Point de vigilance autour des risques technologiques en fonction des installations industrielles potentielles</p> <p>*Les circuits courts sont potentiellement plus néfastes pour la qualité de l'air locale que les circuits conventionnels longs en raison des trajets en ville et des problématiques de logistique liées au "dernier km"</p>
							<p><u>Recommandations :</u></p> <p>- Assurer en priorité la valorisation des produits des producteurs locaux travaillant de manière durable/biologique</p>	
<b>ACTION 4</b>	<b>Lutter contre le gaspillage alimentaire</b>	Neutre	Neutre	Positive	Positive	Positive	<p>*Favorise la diminution des déchets et le gaspillage des ressources naturelles</p> <p>*Favorise la sobriété alimentaire</p> <p>*Diminution de l'empreinte carbone de l'alimentation sur le territoire</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u></p> <p>Néant</p>



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<u>Recommandations :</u>	
<b>ACTION 5</b>	<b>Mise en place d'un plan cantine en lien avec EGALIM</b>	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Dynamise l'activité économique du territoire ; soutien aux filières alimentaires durables et locales</li> <li>*Soutien indirect à la biodiversité par la mise en place de bonnes pratiques agricoles notamment</li> <li>*Favorise la transition alimentaire</li> <li>*Soutien à l'économie circulaire et l'ESS</li> <li>*Favorise la sobriété au travers de la mutualisation</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<u>Point de vigilance :</u> Néant
							<u>Recommandations :</u>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 6</b>	<b>Développer l'agriculture urbaine et complémentarité avec l'action "nature en ville"</b>	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	<p>*Soutien à la biodiversité par la mise en place de l'agriculture urbaine et l'installation de ruches municipales</p> <p>*Incidences positives sur la capacité d'adaptation aux risques naturels avec la mise en avant des bonnes pratiques agricoles (permaculture, ...) et en limitant l'artificialisation des sols urbains</p> <p>*Incidences positives sur la capacité de lutte contre la chaleur en ville en période estivale</p> <p>* Favorise la sobriété au travers de la mutualisation</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u></p> <p>*Attention particulière à la ressource en eau et sa surexploitation en milieu urbain</p> <p>*Vigilance autour de l'introduction d'espèces/essences inadaptées/invasives</p>
							<p><u>Recommandations :</u></p> <p>-Impliquer au mieux les habitants du territoire dans les projets : mettre en lien avec l'action 26 « Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique/énergétique et citoyenne »</p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 7</b>	<b>Prévenir et lutter contre les risques naturels et préserver la ressource en eau</b>	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Incidences positives sur la qualité de vie grâce à la sensibilisation et la prévention face aux risques naturels *Augmentation de la résilience aux risques naturels et capacité d'adaptation aux aléas climatiques *Préservation des ressources naturelles de manière durable *Réduction de la pollution aquatique et nappes souterraines  ➔ Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant
							<u>Recommandations :</u>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 8</b>	<b>Urbanisme résilient : Intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUi-H</b>	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Protection réglementaire et possibilité d'identification de zones favorables à la biodiversité et des continuités écologiques (trame V&amp;B&amp;N)</li> <li>*Augmentation de la résilience face au risque naturel d'inondation</li> <li>*Limitation de l'urbanisation et préservation durable des espaces naturels et agricoles</li> <li>*Incidences positives sur la capacité de lutte contre la chaleur en ville en période estivale (ICU<sup>1</sup>)</li> <li>*Atténuation du changement climatique par la réduction des GES induite par le recours aux EnR</li> <li>*Incidence positive sur la qualité de vie des habitants (OAP qualité de l'air)</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>
							<u>Recommandations :</u>	

<sup>1</sup> Ilots de chaleur urbain sont des phénomènes d'élévation des températures localisée dans les milieux urbains. Ces îlots thermiques sont des microclimats artificiels provoqués par les activités humaines et l'urbanisme.



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 9</b>	<b>Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des habitants</b>	Positive	Positive	Positive	Positive	Neutre	* Adaptation au changement climatique (lutte contre les ICU, introduction de nouvelles essences...) * Incidences positives sur la qualité de vie grâce à la végétalisation de la ville et au maintien d'une bonne qualité de l'air * Lutte contre l'imperméabilisation des sols (cours d'école et parking) * Soutien à la biodiversité  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u>
							<u>Recommandations :</u>	
<b>ACTION 10</b>	<b>Question du bruit - trouver des convergences entre lutte contre le bruit et réduction des émissions de polluants et conso d'énergie (limitation de trafic)</b>	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Neutre	* Incidences positives sur la qualité de vie des habitants et de la biodiversité – via la diminution de la pollution sonore * Amélioration de la qualité de l'air (diminution des consommations énergétiques et des émissions de polluants) * Favorise le développement des modes actifs de déplacement  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<u>Recommandations :</u>	
<b>ACTION 11</b>	<b>Favoriser le stockage carbone des milieux forestiers</b>	Positive	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	<p>*Favorise l'atténuation au changement climatique et la neutralité carbone à l'échelle du territoire</p> <p>*Dynamise la filière bois</p> <p>*Soutien à la biodiversité (continuités écologiques, paysage naturel local)</p> <p>*Lutte contre le phénomène d'érosion des sols (plan Haies)</p> <p>*Incidences positives sur la capacité d'adaptation aux risques naturels (inondations, fortes précipitations, vents violents)</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u></p> <p>Vigilance autour de la mise en œuvre d'un plan d'approvisionnement Territorial Forestier (structuration filières bois énergie &amp; bois construction):</p> <p>*L'exploitation forestière sur le territoire ne doit pas nuire à la biodiversité et aux continuités écologiques</p> <p>*L'exploitation forestière ne doit pas nuire à la pérennité de la ressource forestière sur le territoire</p> <p>*L'arbre et la forêt améliorent la résilience du territoire, la surexploitation forestière ne doit pas aller en contradiction avec l'adaptation au changement climatique de la collectivité</p> <p>*Vigilance autour de l'utilisation du bois énergie et son impact sur la qualité de l'air</p>
							<u>Recommandations :</u>	
							<p>-Mettre en lien avec le travail déjà mené autour de la Charte Forestière</p> <p>-Structuration de la filière bois énergie devra inclure l'incitation au changement des vieilles installations individuelles (foyers ouverts, ...)</p> <p>-Intégrer la notion de gestion durable dans la structuration de la filière pour faire de cette action un plus pour la biodiversité et le territoire</p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 12</b>	<b>Préserver et favoriser la biodiversité locale</b>	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<p>*Soutien à la biodiversité (qualité écologique des milieux, maintien des continuités écologiques)            *Incidences positives sur la qualité de vie grâce à la végétalisation de la ville et à l'augmentation de la résilience face à la hausse des températures (lutte contre les ICU, îlots de fraîcheur)            *Incidences positives sur la capacité d'adaptation aux risques naturels d'inondation</p> <p>➔ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            Néant</p>
							<p><u>Recommandations :</u>            -Mettre en lien avec l'action 8 « Urbanisme résilient : Intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUi-H » pour favoriser la place de la Nature en milieu urbain            -Valoriser le rôle de séquestration carbone des espaces naturels du territoire, au-delà des rôles écologiques et hydrauliques classiquement connus            -Mettre en lien avec le travail mené autour de la Charte Forestière</p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 13</b>	<b>Améliorer la couverture en système de mesures et surveillance sur le territoire</b>	Neutre	Positive	Positive	Positive	Neutre	<p>*Cette action aura des incidences positives indirectes sur la santé des habitants et de la biodiversité grâce à l'amélioration de la qualité de l'air</p> <p>* Cette action aura des incidences positives indirectes sur les eaux superficielles et sur la forêt, grâce à la limitation des émissions de polluants atmosphériques</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>
							<p><u>Recommandations :</u></p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 14</b>	<b>Favoriser les mobilités actives en développant les services et infrastructures associées</b>	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Positive	Positive	<p>*Réduction des émissions de GES liées aux transports            *Amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air grâce à la diminution des consommations et du trafic routier (incidences positives sur la santé et la biodiversité)            *Favorable à une mobilité durable et au développement des modes actifs/doux            *Développement des systèmes de partages/mutualisation via le covoiturage            *Amélioration de la sécurité routière des cyclistes par la mise en place du schéma directeur des infrastructures cyclables</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            *Les aménagements générés par le développement des pistes cyclables ou autres infrastructures de transport (aires de covoiturage) peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité            *Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de l'air (polluants atmosphériques)            *Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructures de transport sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations) ou sur des zones protégées</p>



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer des études d'impact lors de l'élaboration des projets nécessitant des aménagements</li> <li>- Éviter dans la mesure du possible l'imperméabilisation des sols en privilégiant des pistes cyclables en sable stabilisé ou en stabilisé renforcé aux liants hydrauliques par exemple</li> <li>- Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C</li> <li>- Associer les Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire</li> </ul> <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NOx, PM2.5 et PM10)</li> <li>- Réduction des émissions de GES du secteur des transports</li> </ul>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 15</b>	<b>Consolider les performances et l'attractivité de l'offre de transport collectif</b>	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	<p>*Amélioration des services de transports aux citoyens (accessibilité)            *Réduction des émissions de GES liées aux transports            *Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            *Les travaux nécessaires (BHNS : 10,5 km d'infrastructures routières qui seront aménagées entre Louviers et Val de Reuil) pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de l'air (polluants atmosphériques)            *Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure de transport sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations) ou sur des zones protégées</p>
							<p><u>Recommandations :</u>            - Mener une étude d'impact locale dans le cadre de l'extension du réseau existant sur le périmètre Est du territoire / projet BHNS</p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 16</b>	<b>Mobilité durable au sein des services de l'agglomération</b>	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Point de vigilance	<p>*Favorable à une mobilité durable et réduction des émissions de GES liées aux transports            *Amélioration de la qualité de l'air grâce à la diminution des consommations (incidences positives sur la santé et la biodiversité)            *Amélioration de la qualité de vie grâce à la diminution du trafic routier</p> <p>➔ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            *Le traitement des déchets des véhicules électriques, les batteries, peuvent avoir des impacts négatifs sur l'environnement (plomb, lithium, cobalt) (même si l'impact n'est pas local)            *Point de vigilance vis-à-vis de l'impact du numérique (télétravail et système de visioconférence)</p>
							<p><u>Recommandations :</u>            -Lors des achats, anticiper la gestion des déchets (recyclage et fin de cycle de vie) - intégration de clause environnementale            -Évaluer l'impact du numérique lié au télétravail et au développement des techniques de vidéoconférence</p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 17</b>	<b>Promouvoir la mobilité durable auprès du grand public et des salariés du territoire</b>	Neutre	Positive	Neutre	Positive	Positive	<p>* Amélioration de la qualité de l'air grâce à la diminution des consommations (incidences positives sur la santé et la biodiversité)</p> <p>* Dynamise les activités économiques en facilitant les accès aux pôles du territoire, même aux habitants les plus reculés (mobilité inclusive)</p> <p>* Favorable à une mobilité durable et réduction des émissions de GES liés aux transports</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>
							<p><u>Recommandations :</u> -Mettre en cohérence le PDU avec les objectifs du PCAET, dans le cadre de sa révision</p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 18</b>	<b>Aménager la voirie durablement</b>	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	<p>*Amélioration de la qualité de l'air grâce à la diminution du trafic routier (incidences positives sur la santé et la biodiversité)            *Amélioration de la qualité de vie avec une diminution du trafic et des nouvelles possibilités de mobilité pour les zones les plus reculées</p> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            *Les aménagements générés par le développement des pistes cyclables ou d'autres infrastructures de transport peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité            *Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau), et favoriser le ruissellement dû à l'imperméabilisation des sols ; et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques)            *Concernant la construction des aires de covoiturage, elles ne doivent pas être un obstacle à la biodiversité ou aux continuités écologiques et ne doivent pas être construites sur des zones d'inventaires ou protégées, des mesures ERC devront être mises en place si les aménagements se font sur des zones naturelles</p>
							<p><u>Recommandations :</u>            -Mener une étude d'impact locale dans le cadre des aménagements prévus, notamment des aires de covoiturage</p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 19</b>	<b>Accompagner les acteurs du territoire dans le développement de projet EnR&amp;R</b>	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	<p>*Permet la transition énergétique vers un mix bas carbone (diminution des émissions de GES)            *Dynamise la filière ENR&amp;R            *Le développement des EnR amorce la transition vers l'autonomie énergétique, il y a donc des incidences indirectes positives dans une logique d'adaptation</p> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            *Ne pas favoriser le développement des EnR&amp;R au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...)            *Le développement des EnR&amp;R ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la ressource forestière            *Le développement des EnR&amp;R ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire</p>
							<p><u>Recommandations :</u>            -Rendre les projets acceptables en organisant des concertations citoyennes            -Mettre en lien avec l'action 26 « Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique/énergétique et citoyenne »            -Mettre en lien avec l'action 40 « Mise en application concrète de l'EIT / faire émerger et développer des projets d'EIT sur le territoire »</p> <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u>            - Évolution de la part des EnR électriques dans les consommations du territoire</p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 20</b>	<b>Inciter au développement et au classement des réseaux de chaleur EnR, favoriser les conditions du raccordement</b>	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	<p><b>*Dynamiser la filière EnR (bois énergie et méthanisation)</b>  <b>*Le développement des EnR amorce la transition vers l'autonomie énergétique, il y a donc des incidences indirectes positives dans une logique d'adaptation (autoconsommation)</b></p> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>  <b>*Les travaux nécessaires pourraient occasionner des dégradations sur les ressources naturelles (notamment l'eau) et ponctuellement sur la qualité de vie (polluants atmosphériques)</b>  <b>*Les aménagements générés par le développement des réseaux peuvent nuire aux continuités écologiques et à la biodiversité</b>  <b>*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers</b>  <b>*Vigilance quant à la résistance des réseaux face aux différents risques naturels et technologiques</b></p>
							<p><u>Recommandations :</u>            -Articuler le classement du réseau avec les documents de planification (lien avec action 8 « Urbanisme résilient : Intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUi-H »)            -Lors des travaux, rechercher l'optimisation avec les autres réseaux (voiries, assainissements ...) pour réduire l'impact sur les activités humaines et les espaces naturels.</p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 21</b>	<b>Développer le grand éolien</b>	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	<p>*Permet la transition énergétique vers un mix carbone (diminution des émissions de GES)            *Dynamise la filière EnR            *Le développement des EnR amorce la transition vers l'autonomie énergétique, il y a donc des incidences indirectes positives dans une logique d'adaptation</p> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire, ni engendrer un changement d'affectation des sols qui se ferait au détriment de l'activité agricole ou des milieux naturels.            *Sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés            *Ne pas développer l'éolien au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...). Prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées.            *Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructures au sol sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations)</p>



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine (nuisances sonores et visuelles) en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet ;</li> <li>- Rendre les projets acceptables en organisant des concertations citoyennes</li> <li>- Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C</li> <li>- Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire</li> </ul>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 22</b>	<b>Développer la filière biomasse</b>	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	<p>*Permet la transition énergétique vers un mix bas carbone (diminution des émissions de GES)            *Dynamise la filière EnR            *Le développement des EnR&amp;R amorce la transition vers l'autonomie énergétique, il y a donc des incidences indirectes positives dans une logique d'adaptation            *Permet l'autoconsommation donc diminue la facture énergétique pour les industriels et les agriculteurs</p> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            *L'exploitation forestière sur le territoire ne doit pas nuire à la pérennité de la ressource, à la biodiversité et aux continuités écologiques            *L'arbre et la forêt améliorent la résilience du territoire, la surexploitation forestière ne doit pas aller en contradiction avec l'adaptation au changement climatique de la collectivité            *L'exploitation forestière ne doit pas entraîner un changement d'affectation des sols pour ne pas diminuer la capacité de séquestration du territoire            *Sur les éventuelles incidences négatives si l'approvisionnement du bois-énergie se fait à l'extérieur du territoire.</p>



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter d'externaliser les incidences négatives en privilégiant le bois local tout en préservant l'équilibre de la ressource sur le territoire</li> <li>- Si la production de bois est extérieure au territoire, alors favoriser le bois certifié durable, et le bois issu de forêts gérées durablement</li> <li>- Étudier les impacts potentiels sur la biodiversité si l'approvisionnement se fait sur le territoire</li> <li>- Mettre en lien avec le travail mené autour de la Charte Forestière</li> </ul> <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part de bois certifiée durable pour l'approvisionnement des chaufferies et des réseaux de chaleur</li> </ul>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 23</b>	<b>Développer la filière Photovoltaïque</b>	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	<p>*Permet la transition énergétique vers un mix bas carbone (diminution des émissions de GES)            *Dynamise la filière EnR            *Permet l'autoconsommation donc diminue la facture énergétique            *Le développement des EnR amorce la transition vers l'autonomie énergétique, il y a donc des incidences indirectes positives dans une logique d'adaptation</p> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            *Le développement des EnR ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers du territoire, ni engendrer un changement d'affectation des sols qui se ferait au détriment de l'activité agricole ou des milieux naturels.            *Sur la gestion des déchets de travaux et sur la provenance des matériaux utilisés            *Ne pas développer le solaire au sol au détriment des continuités écologiques, de la biodiversité ou des zones de protection/ d'inventaire de la biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF, ...). Prévoir des mesures ERC si les projets sont réalisés sur des zones naturelles et/ou s'ils ont un impact négatif sur des espèces protégées.            *Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructures au sol sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations)</p>



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet ;</li> <li>- Favoriser les installations solaires sur les toitures,</li> <li>- Éviter les installations solaires sur les terres agricoles (selon la valeur agronomique des sols)</li> <li>- Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C</li> <li>- Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire</li> </ul> <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Puissance solaire installée sur le territoire (Wc)</li> <li>- Production d'énergie solaire sur le territoire (MWh)</li> </ul>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 24</b>	<b>Développer la filière Méthanisation</b>	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	<p>*Permet la transition énergétique vers un mix bas carbone (diminution des émissions de GES)            *Dynamise la filière EnR            *Permet l'autoconsommation donc diminue la facture énergétique pour les industriels et les agriculteurs            *Le développement des EnR amorce la transition vers l'autonomie énergétique, il y a donc des incidences indirectes positives dans une logique d'adaptation</p> <p>→ Les incidences cumulées de cette action sont à tendance positive, néanmoins de nombreux points de vigilance ont été soulignés et doivent nécessairement être pris en compte</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            *L'implantation des installations doit éviter au maximum d'impacter le milieu naturel (zones humides, zones de protection ou couloirs écologiques) pour ne pas nuire à la biodiversité. Prévoir des mesures ERC (éviter, compenser et réduire) si l'installation est réalisée sur une zone naturelle.            *Sur l'origine de la biomasse alimentant le méthaniseur (ne pas accroître l'exploitation forestière ou agricole dans le seul but d'alimenter des méthaniseurs par exemple)            *Sur la localisation des éventuelles constructions d'infrastructure sur des zones à risques (mouvements de terrain, inondations)            *Nuisances olfactives potentielles dans les zones proches des installations</p>



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éviter au mieux les incidences négatives sur les milieux naturels et la qualité de vie humaine (impact sur la qualité de l'air et les odeurs) en engageant une réflexion sur la localisation des projets, et en réalisant systématiquement une étude d'impact dans le cadre d'un projet ;</li> <li>- Limiter les nuisances et les conflits d'usage (concertation avec les riverains)</li> <li>- Si un impact est identifié alors définir des mesures R/C</li> <li>- Associer les différentes Directions, pour apporter un regard sur l'impact des aménagements sur la biodiversité, les habitats naturels et sur leurs apports à la transition énergétique et écologique du territoire</li> <li>- Valoriser des déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le(s) méthaniseur(s)).</li> </ul>	
<b>ACTION 25</b>	<b>Aider à la structuration de filières locales d'écomatériaux et de réutilisation des matériaux</b>	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Neutre	Positive	<p>*Dynamise l'économie circulaire            *Favoriser la séquestration carbone grâce à des matériaux biosourcés            *Diminution de l'empreinte écologique du bâtiment            *Diminution des consommations énergétiques liées à la gestion des déchets</p> <p>➔ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Attention à la provenance des matériaux</li> <li>*L'extraction des matériaux ne doit pas se faire au détriment des continuités écologiques et de la biodiversité</li> </ul>
							<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Intégrer une clause d'achat durable des écomatériaux</li> <li>-Faire le lien avec l'action charte forestière...</li> <li>-Veiller à un développement sain de la filière, pour ne pas venir concurrencer les filières existantes, notamment alimentaires</li> </ul>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires		
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives	
<b>ACTION 26</b>	<b>Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique/énergétique et citoyenne</b>	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Dynamiser l'économie circulaire</li> <li>*Favoriser la séquestration carbone grâce à des matériaux biosourcés et la végétalisation du bâti</li> <li>*Diminution de l'empreinte écologique du bâtiment</li> <li>*Favorable au maintien d'une bonne condition de vie, en prenant en compte le confort d'été</li> <li>*Sensibilisation de la population</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>	
								<u>Recommandations :</u>	
<b>ACTION 27</b>	<b>Massifier la rénovation énergétique de l'habitat</b>	Neutre	Neutre	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité)</li> <li>*Lutte contre la précarité énergétique</li> <li>*Amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur (incidence positive sur la santé)</li> <li>*Dynamise le secteur de la construction et de la rénovation</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique</li> <li>*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation</li> </ul>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC</li> <li>- Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation</li> <li>- Associer les Directions, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique</li> </ul> <p><u>Proposition d'indicateur complémentaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de logements rénovés en niveau BBC</li> </ul>	
<b>ACTION 28</b>	<b>Dispositif d'accompagnement à la rénovation du parc tertiaire des entreprises</b>	Neutre	Neutre	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	<p>L'accompagnement de la rénovation du parc tertiaire va conduire à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*La réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité)</li> <li>*L'amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur (incidence positive sur la santé)</li> <li>*Dynamiser le secteur de la construction et de la rénovation</li> </ul> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique</li> <li>*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation</li> </ul>
							<p><u>Recommandations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter à aller plus loin que la rénovation classique, en intégrant le critère de rénovation BBC</li> <li>- Orienter les choix vers des matériaux biosourcés dans le cadre des travaux de rénovation</li> <li>- Associer les Directions, pour apporter un regard sur la performance énergétique et écologique</li> </ul>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 29</b>	<b>Soutenir et accompagner la rénovation durable des bâtiments publics + la MDE + SDEI</b>	Neutre	Neutre	Point de vigilance	Positive	Point de vigilance	<p>*Le suivi des consommations et le soutien à la rénovation durable, favorise la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité)</p> <p>*Amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur (incidence positive sur la santé)</p> <p>*Dynamise les filières du bâtiment et des EnR</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u></p> <p>*Faire attention à l'origine des matériaux utilisés, s'orienter de préférence vers des matériaux à faible impact (biosourcés) et à forte efficacité énergétique</p> <p>*Vigilance quant à la gestion des déchets issus des chantiers de rénovation</p>
<b>ACTION 30</b>	<b>Favoriser la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine de la collectivité</b>	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Point de vigilance	<p>*Réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES, par le biais de la sobriété et de l'efficacité énergétique, et au recours au EnR&amp;R</p> <p>*Amélioration de la qualité de l'air extérieur et intérieur (incidence positive sur la santé)</p> <p>*Dynamise le secteur de la construction et de la rénovation</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u></p> <p>*Le développement des EnR&amp;R ne doit pas se faire en contradiction avec les codes paysagers et architecturaux du territoire</p>



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<u>Recommandations :</u>	
<b>ACTION 31</b>	<b>Réalisation du projet exemplaire des "bains douches" de Martot</b>	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	<p>Ce projet a pour but de renforcer l'exemplarité de la collectivité (conception environnementale du bâtiment et place du végétal prépondérante), et de créer un lieu facilitant la sensibilisation autour des enjeux environnementaux.</p> <p>Malgré des potentiels points de vigilance sur les espaces naturels notamment, le projet affiche des objectifs ambitieux permettant de mettre en lumière des incidences positives : impact carbone neutre du chantier, impact social maximum, insertion parfaite dans le paysage et végétalisation maximum du site, cycle de vie des matériaux : biosourcés, réemploi...)</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<u>Point de vigilance :</u>
							<u>Recommandations :</u>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 32</b>	<b>Intégrer des critères environnementaux dans le fonctionnement interne de la collectivité</b>	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	<p>L'exemplarité de la collectivité conduira directement et indirectement à la réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) ; à la réduction des déchets et la préservation des ressources de façon durable</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>
							<p><u>Recommandations :</u></p>	
<b>ACTION 33</b>	<b>Organiser des Eco événements de manière systématique (notamment le Village des Transitions)</b>	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	<p>*Réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) *Promouvoir l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire *Sensibilisation de la population sur le long terme</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<u>Recommandations :</u> -Profiter de ces Eco événements pour valoriser tous les acteurs du territoire (alimentation locale, association locale, ...)	
<b>ACTION 34</b>	<b>Optimisation et réduction des émissions de CO2 de la collecte des déchets</b>	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Positive	*Réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) *Amélioration de la qualité de l'air  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant
							<u>Recommandations :</u>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 35</b>	<b>Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019-2025</b>	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Positive	*Réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES (incidences positives sur la santé et la biodiversité) *Réduction des déchets *Sensibilisation de la population  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant
							<u>Recommandations :</u>	
<b>ACTION 36</b>	<b>Construction d'une plateforme de broyage de branches sur la déchetterie de La Haye Malherbe</b>	Neutre	Positive	Positive	Point de vigilance	Positive	*Réduction des déchets verts *Incidence positive sur la gestion des coûts et de la logistique liée à la gestion des déchets *Favorable à la mise en place de pratique agricole vertueuse (paillage, compostage) et ainsi limiter les apports d'engrais et de produits phytosanitaires  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> *Les travaux nécessaires pourraient occasionner ponctuellement des dégradations sur la qualité de l'air (polluants atmosphériques)
							<u>Recommandations :</u>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
ACTION 37	Coopérer avec les communes dans le cadre du PCAET	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*La coopération entre les communes va permettre de favoriser et de renforcer l'impact et l'efficacité des actions mises en œuvre via le PCAET, de manière générale et sur l'ensemble des thématiques associées  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant
							<u>Recommandations :</u>	
ACTION 38	Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique :	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Soutien à l'économie sociale et solidaire *Favorise la concertation et l'intelligence collective *Réduction des consommations énergétiques *Réduction des émissions de GES et polluants atmosphériques  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant
							<u>Recommandations :</u> -Mettre en lien avec l'action 44 : « Mettre en place un Appel à Projet Citoyen »	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 39</b>	<b>Définition et mise en œuvre d'un référentiel économie circulaire :</b>	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Positive	<p>*La définition et la mise en œuvre d'une politique et d'une stratégie économie circulaire favorisera de manière directe et indirecte, la réduction des émissions de GES et polluants</p> <p>*Sensibilisation et formation des acteurs</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>
							<p><u>Recommandations :</u></p>	
<b>ACTION 40</b>	<b>Mise en application concrète de l'EIT / faire émerger et développer des projets d'EIT sur le territoire</b>	Positive	Neutre	Positive	Positive	Positive	<p>*Optimisation de la gestion des flux de ressources (énergétiques, matières, eau)</p> <p>*Recours aux EnR : réduction des émissions de GES et polluants, réduction des consommations énergétiques</p> <p>*Incidence positive sur la qualité de l'air</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
							<p><u>Recommandations :</u>            -Communiquer sur les actions déjà réalisées en lien avec la transition énergétique            -Intégrer des indicateurs sur la qualité de l'air si cela est possible</p>	
<b>ACTION 41</b>	<b>Développer un tourisme durable</b>	Neutre	Point de vigilance	Point de vigilance	Positive	Positive	<p>*Soutien à l'économie locale et au patrimoine culturel/historique            *Réduction des déchets liés au tourisme            *Diminution de l'impact du secteur sur la biodiversité et les écosystèmes            *Réduction des GES liés à l'utilisation des transports polluants en faveur des transports en commun ou transports écoresponsables            *Amélioration de la qualité de l'air</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u>            *Attention à un effet rebond vis-à-vis du développement du secteur et donc de la consommation et dégradation des ressources du territoire</p>
							<p><u>Recommandations :</u>            -Veiller à ce que le développement du tourisme se fasse en conformité avec la biodiversité et les différents espaces naturels du territoire</p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
ACTION 42	Zone d'activité exemplaire	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	*Suivi et réduction des consommations énergétiques et de l'eau *Favorise l'intégration de la biodiversité en zone urbanisée *Amélioration de la qualité de l'air *Diminution des déchets  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant
							<u>Recommandations :</u>	
ACTION 43	Acculturer les habitants à la qualité de l'air	Neutre	Neutre	Neutre	Positive	Positive	*Amélioration de la qualité de vie et de la santé des habitants *Induire des changements de comportement qui indirectement vont contribuer à la baisse des consommations énergétiques, émissions de GES et des polluants atmosphériques  → Les incidences cumulées de l'action sont positives	<u>Point de vigilance :</u> Néant
							<u>Recommandations :</u>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
ACTION 44	Mettre en place un Appel à Projet citoyen	Positive	Positive	Positive	Positive	Positive	<p>*La coopération et l'action citoyenne vont permettre de favoriser et de renforcer l'impact et l'efficacité des actions mises en œuvre via le PCAET, de manière générale et sur l'ensemble des thématiques associées.</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>
							<p><u>Recommandations :</u> -Construire un cahier des charges prenant en compte l'ensemble des enjeux Climat Air Energie</p>	
ACTION 45	Élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement - grand public et scolaire	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	<p>*Sensibilisation et changement de comportement qui peuvent induire des réductions de consommations énergétiques, émissions de GES et polluants, amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie, alimentation durable et saine, optimisation des déchets et tris, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, etc</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>
							<p><u>Recommandations :</u></p>	



	Actions	Incidences sur les risques naturels et technologiques	Incidences sur la biodiversité et les continuités	Incidences sur la ressource en eau et forestière	Incidences sur la santé et la qualité de vie	Incidences sur les activités humaines	Incidences/commentaires	
							Opportunités	Points de vigilance ou incidences négatives
<b>ACTION 46</b>	<b>Élaborer et mettre en œuvre un programme d'éducation à l'environnement avec le service à la population (Écolo crèches, sports, ALSH)</b>	Neutre	Positive	Positive	Positive	Positive	<p>*Sensibilisation et changement de comportement qui peuvent induire des réductions de consommations énergétiques, émissions de GES et polluants, amélioration de la qualité de l'air et de la qualité de vie, alimentation durable et saine, optimisation des déchets et tris, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, etc</p> <p>→ Les incidences cumulées de l'action sont positives</p>	<p><u>Point de vigilance :</u> Néant</p>
							<p><u>Recommandations :</u></p>	



## → Les impacts positifs des actions sur les thématiques du PCAET et l'environnement

L'ensemble des actions du PCAET ont des incidences positives sur les thématiques de l'état initial de l'environnement, même si certaines présentent des points de vigilances. En effet, les points de vigilance ne sont pas synonymes d'externalités négatives. Ils sont là pour présenter des failles éventuelles de certaines actions. A titre d'exemple, l'action 23 « Développer le photovoltaïque » présente des points de vigilance sur 4 des 5 thématiques. Néanmoins, cette action aura globalement des incidences positives sur l'environnement et la santé grâce au développement des ENR et aux bénéfices que cela induit.

Sur l'ensemble du plan d'actions, il y a 9 actions qui ne présentent que des incidences positives sur les 5 thématiques identifiées. Ces actions sont :

- L'action 2 - Soutenir une agriculture durable, vertueuse et innovante
- L'action 7 - Prévenir et lutter contre les risques naturels et préserver la ressource en eau
- L'action 8 - Urbanisme résilient : Intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUi-H
- L'action 12 - Préserver et favoriser la biodiversité locale
- L'action 26 - Faire émerger des projets innovants en faveur de la transition écologique/énergétique et citoyenne
- L'action 37 - Coopérer avec les communes dans le cadre du PCAET
- L'action 38 Renforcer le rôle de l'économie sociale et solidaire dans la transition écologique et énergétique
- L'action 42 - Zone d'activité exemplaire
- L'action 44 - Mettre en place un Appel à Projet citoyen

Également, les thématiques santé et qualité de vie, et activités humaines sont celles qui comptabilisent le plus d'incidences positives, sans point de vigilance.

### ↳ Santé et qualité de vie

36 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Les incidences positives sur la qualité de vie et la santé passent principalement par :

- **L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de GES.** C'est le cas avec l'action 27 « Massifier la rénovation énergétique de l'habitat » ; l'action 34 « Optimisation et réduction des émissions CO2 de la collecte des déchets », ou encore plus largement les actions de l'axe « Mobilité durable » par exemple.
- D'autres actions visent à préserver la **qualité paysagère** du territoire comme l'action 9 « Aménager le territoire afin de s'adapter au changement climatique



et améliorer la qualité de vie des habitants » et l'action 8 « Urbanisme résilient : intégrer les enjeux air climat énergie dans le PLUi-H ».

### ↳ **Activités humaines**

37 actions présentent uniquement des incidences positives sur cette thématique. Tout d'abord l'axe 7 « Allier transition énergétique, écologique et solidaire avec le développement de l'activité économique » se veut un **soutien à l'ensemble des activités économiques** du territoire.

Certaines actions auront des incidences sur des secteurs plus spécifiques comme **l'agriculture, les EnR&R ou la mobilité**. En effet, une action comme l'action 17 « Promouvoir la mobilité durable auprès du grand public et des salariés du territoire » favorise une mobilité durable sur le territoire en lien avec l'activité économique. Des actions comme l'action 1 « Co-construire un projet alimentaire territorial/ définition de la stratégie agricole et alimentaire » se veulent être un soutien aux activités agricoles. Et enfin une action comme l'action 24 « Développer la filière Méthanisation » sera un soutien à la filière des EnR sur le territoire.

## ➔ **Les impacts négatifs et les points de vigilance ciblés à quelques thématiques**

### ➔ **Les impacts négatifs (impacts qui ne peuvent être évités) :**

Il n'y a aucun point négatif au sein du plan d'actions du PCAET de l'Agglo Seine-Eure.

### ➔ **Les points de vigilance (un impact potentiellement négatif, à anticiper par des mesures éviter/réduire) :**

#### ↳ **Les risques naturels et technologiques (7 actions)**

- **Risques technologiques :** L'action 3 « Structurer et valoriser les circuits courts », comporte un point de vigilance inhérent à l'installation d'une filière industrielle (ex. outil de transformation - légumerie/conserverie).
- **Risques naturels :** Des actions comme l'action 20 « Inciter au développement et au classement des réseaux de chaleur EnR, favoriser les conditions du raccordement » ou l'action 14 « Favoriser les mobilités actives en développant les services et infrastructures associées » peuvent nécessiter des aménagements. Les zones d'implantation devront donc prendre en compte les éventuels risques naturels. Ces risques pourraient nuire à l'intégrité même des structures.

#### ↳ **La biodiversité et les continuités écologiques (15 actions)**

Les points de vigilance qui portent sur cette thématique sont de 3 types :

- **Les actions nécessitant des aménagements :** Des actions comme l'action 20 « Inciter au développement et au classement des réseaux de chaleur EnR,



favoriser les conditions du raccordement» ou l'action 14 « Favoriser les mobilités actives en développant les services et infrastructures associées » présentent ce type de point de vigilance. Les aménagements pourraient occasionner des incidences négatives sur la biodiversité, les continuités écologiques et sur les zones de protection.

- **Les actions causant une surexploitation des ressources naturelles :** L'action 22 « Développer la filière biomasse » et l'action 11 « Favoriser le stockage carbone des milieux forestiers » présentent ce type de point de vigilance. Une exploitation de la ressource forestière trop importante pourrait causer la destruction d'habitats naturels et donc de la biodiversité.
- **Les actions qui requièrent l'utilisation des espaces naturels :** L'action 41 « Développer un tourisme durable » présente ce type de point de vigilance. Il faut donc prêter attention à un éventuel effet rebond vis-à-vis du développement du secteur et donc de la consommation et la dégradation des ressources du territoire.

#### ↳ **Les ressources naturelles (eau et forêt) (17 actions)**

Les actions qui présentent des points de vigilance sur la thématique des ressources naturelles sont de 2 types :

- **Les actions qui nécessitent des aménagements :** Des actions, comme l'action 14 « Favoriser les mobilités actives en développant les services et infrastructures associées », présentent ce type de point de vigilance. Les aménagements peuvent générer des incidences négatives sur les ressources naturelles. De plus, les déchets produits lors de ces travaux et aménagements peuvent avoir des incidences néfastes sur les ressources naturelles ; une gestion rationnelle et durable doit donc être assurée.
- **Les actions qui requièrent l'exploitation de ressources naturelles :** C'est le cas de l'action 22 « Développer la filière biomasse » et de l'action 11 « Favoriser le stockage carbone des milieux forestiers » ; elles doivent donc se faire en cohérence avec la préservation de la biodiversité et des habitats. Également, les actions de l'Axe 4 - ENR&R, exigent l'extraction de terre rare, elle ne se déroule pas sur le territoire, mais ces externalités doivent être prises en considération lors de l'évaluation. Enfin, l'action 1 qui vise à la mise en place d'un PAT, se veut un soutien à l'activité agricole locale. La réalisation du PAT ne doit pas engendrer une surexploitation de la ressource en eau sur le territoire.

#### ↳ **La santé et la qualité de vie (9 actions)**

Des actions ont un point de vigilance sur cette thématique, car elles peuvent avoir un impact :

- **Sur la qualité paysagère du territoire :** C'est le cas de l'action 28 « Massifier la rénovation énergétique de l'habitat » avec la réalisation d'isolation par



l'extérieur qui pourrait dénaturer l'identité du parc bâti. L'action 21 « Développer le grand éolien » pourrait également nuire à la qualité paysagère du territoire. L'ensemble des projets devront donc se faire en cohérence avec cette identité paysagère.

- **Sur la qualité de l'air et les émissions de GES :** C'est le cas de l'action 22 « Développer la filière biomasse ». En effet, l'action 22 vise à développer la production de bois-énergie sur le territoire, les installations bois devront donc être performantes et équipées de systèmes de filtration à particule, pour éviter les effets néfastes sur la qualité de l'air.

#### ↳ **Les activités humaines (6 actions)**

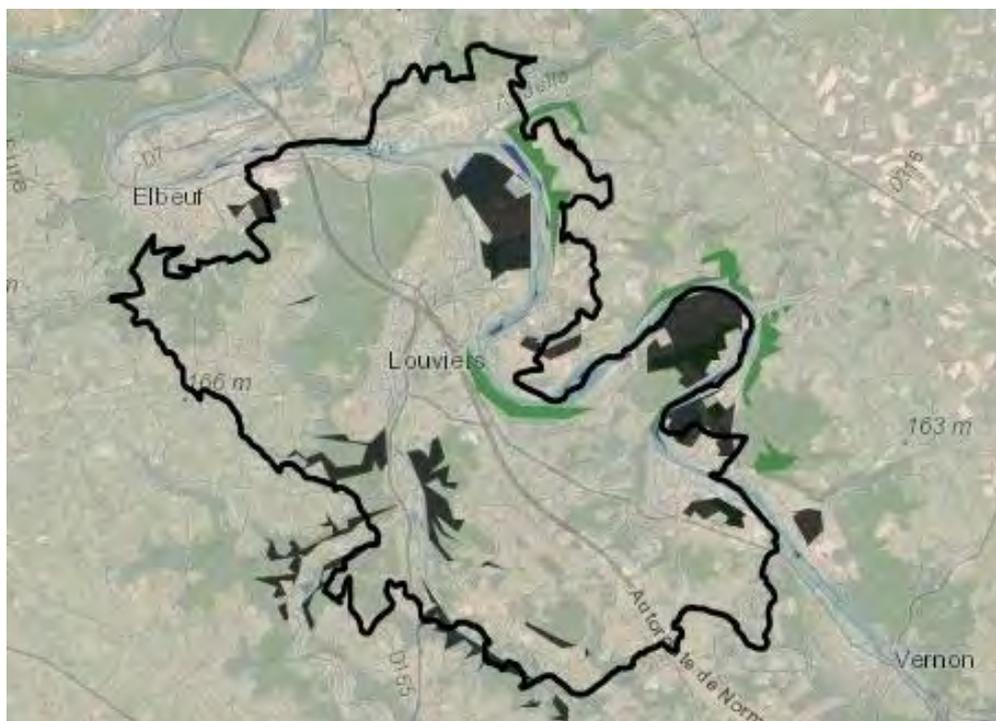
La quasi-totalité des points de vigilance portant sur ces actions concerne **la thématique des déchets**. Des actions, comme l'action 27 « Massifier la rénovation énergétique de l'habitat », impliqueront la production de déchets BTP supplémentaire à cause des travaux de rénovation. Également, les actions de l'Axe 4 – ENR&R généreront des déchets non-recyclables, dû à l'obsolescence des matériaux de production d'énergie renouvelable, les panneaux photovoltaïques par exemple. Enfin, la gestion des déchets issue de l'action 16 « Mobilité durable au sein des services de l'agglomération » concerne principalement le traitement des batteries lithium-ion, nécessaires pour éviter d'éventuels impacts néfastes sur l'environnement et la santé. L'action 20 « Inciter au développement et au classement des réseaux de chaleur EnR, favoriser les conditions du raccordement » aura potentiellement un impact ponctuel sur les flux humains et de marchandises pendant les périodes de travaux.

## 7. Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

*Les informations ci-dessous sont issues des données Natura 2000 de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).*

Le territoire possède **5 sites Natura 2000** où il est possible de trouver certaines espèces caractéristiques telles que le Peuplier noir, la Fétuque à longues feuilles ou encore le crapaud calamite et le lézard des souches.

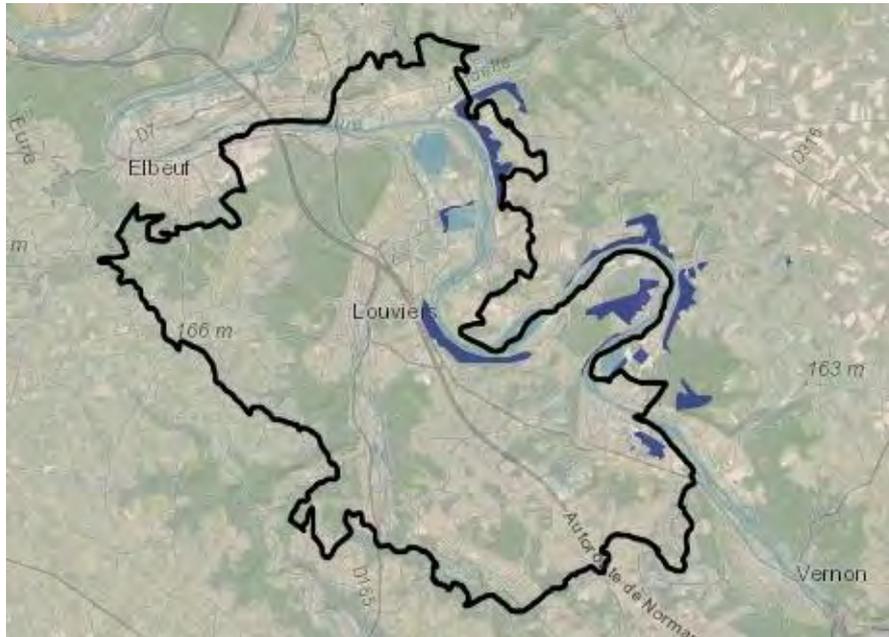
	<u>Site</u>	<u>Type</u>	<u>Superficie</u> <u>(ha)</u>	<u>Fiche</u>	<u>Coordonnées</u>
1	Boucles de la Seine amont, d'Amfreville à Gaillon	SIC	2 102	FR2300126	49° 17' 36" nord, 1° 16' 05" est
2	Vallée de l'Eure	SIC	2 701	FR2300128	49° 10' 34" nord, 1° 08' 49" est
3	Vallée de l'Iton au lieu-dit Le Hom	SIC	31	FR2302010	49° 07' 33" nord, 1° 07' 01" est
4	Îles et berges de la Seine dans l'Eure	ZSC	327	FR2302007	49° 18' 13" nord, 1° 15' 04" est
5	Terrasses alluviales de la Seine	ZPS	3 694	FR2312003	49° 13' 51" nord, 1° 21' 36" est



CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLO SEINE-EURE – SOURCE : INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (INPN)

## 7.1 État des lieux

- **ZONE 1: Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon (FR2300126)**



ZONE FR2300126 – SOURCE : INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (INPN)

### Qualité et importance :

Le site regroupe l'ensemble des coteaux de la vallée de la Seine et une partie des terrasses alluviales dans lesquelles se sont maintenues des pelouses sèches sur sable.

L'éloignement géographique de certaines pelouses dans un contexte général très anthropique interdit de grouper toutes les pelouses dans un même ensemble pour constituer un site d'un seul tenant. ; par ailleurs pour garantir le maintien d'un bon état de conservation des pelouses les plus riches, il importe de maintenir les phénomènes de relais d'une pelouse à l'autre et donc de conserver l'ensemble des pelouses existantes.

D'un point de vue biogéographique, la vallée de Seine constitue un couloir, où remontent des influences méridionales. Elle compte de ce fait de nombreuses espèces localisées en limite d'aire de répartition ainsi que des ensembles thermoclines remarquables pour la région. Sans doute grâce à cette particularité biogéographique, le site accueille deux espèces végétales endémiques : la Violette de Rouen (*Viola hispida*) et la Biscutelle de Neustrie (*Biscutella neustriaca*).

L'ensemble constitué des pelouses crayeuses sur coteaux est tout à fait remarquable. D'un point de vue patrimonial, il compte de nombreuses espèces protégées (essentiellement végétales), 5 espèces de l'annexe II de la directive habitats, dont 3 prioritaires. Plus de 20 espèces sont exceptionnelles pour la région et 30 sont classées très rares.

Sur les coteaux se développent notamment les habitats suivants :

- 6210 sous sa forme *Mesobromion erecti* avec des sites à orchidées remarquables ;



- 6110 pelouses pionnières sur dalles calcaires ;
- 5110 et 5130 : formation à buis et formation à genévrier ;
- 8160 : éboulis crayeux ;
- 9130 et 9120 hêtraies calcicoles sur calcaire et hêtraie à houx sur les formations plus argileuses ;
- 9180 forêts de ravin dans les secteurs plus abrupts et orientés au nord et à l'ouest.

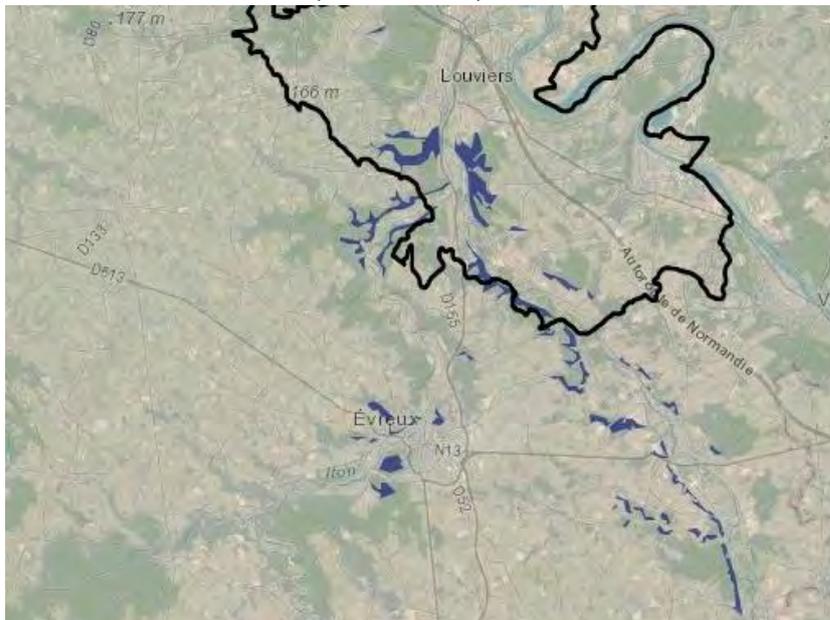
Les zones retenues sur les terrasses alluviales renferment les dernières pelouses sablo-calcaires de la vallée en amont de Rouen. Ces pelouses très relictuelles appartiennent à 4 habitats de la directive :

- Habitat 6120 : pelouses calcaires sur sables xériques avec deux formations : des pelouses à silène conique et céraiste scarieux (*Sileno conicae-cerastium semidecandi*) et des pelouses à *Festuca longifolia*. Cet habitat est très peu développé et réparti çà et là, sur les terrasses ;
- L'habitat 6110 : complémentaire de la forme sur dalle calcaire présente sur les coteaux, cet habitat se développe au niveau des terrasses sur des substrats grossiers riches en calcaire actif ;
- Habitat 6210 sous sa forme *Armerion elongatae* correspondant à des pelouses sèches vivaces sur sables calcarifères. Dans cet habitat se développe également la Biscutelle de Neustrie dans deux stations très limitées (dont une est le cimetière d'un village du site) ;
- Habitat 6230 qui correspond aux pelouses vivaces des secteurs plus décalcifiés (*Violon caninae* et *Galio saxatilis-Festucion filiformis*). Ces pelouses sont en liaison avec de belles pelouses pionnières du Thero-Airion, présentes sur le site, mais non éligibles à la directive.

#### Vulnérabilité :

- Pelouses et éboulis sur coteaux calcaires : vulnérabilité forte du fait de l'embroussaillage lié à l'abandon du pastoralisme ;
- Bois : peu vulnérables ;
- Pelouses sablo-calcaires: très grande vulnérabilité du point de vue de l'enfrichement et surtout du fait des menaces anthropiques pesant sur le site - urbanisation, exploitation de granulats, mise en culture, sports motorisés,...

- **ZONE 2 : Vallée de l'Eure (FR2300128)**



ZONE FR2300128 – SOURCE : INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (INPN)

**Qualité et importance :**

La vallée d'Eure possède sur ses deux versants des pelouses et bois calcicoles exceptionnels sur les plans botanique et entomologique. Ils constituent en effet des sites remarquables à orchidées (habitat prioritaire d'intérêt communautaire) et abritent plusieurs insectes d'intérêt communautaire dont *Euplagia quadripunctaria*, espèce prioritaire.

Outre ces espèces, les coteaux abritent de nombreuses espèces protégées et rares au niveau régional et national.

En plus de ce grand intérêt patrimonial, la vallée possède un intérêt biogéographique. Elle constitue en effet un couloir de remontée des influences méridionales et continentales. La vallée est ainsi pour plusieurs espèces la station la plus septentrionale ou occidentale et elle assure la transition entre l'aire du mésobromion et celui du xerobromion.

Le site est éclaté, et ne comprend que des bois et pelouses, le milieu interstitiel étant de médiocre qualité (cultures, urbanisation). Toutefois, le maintien de l'ensemble de ces pelouses et bois est nécessaire pour préserver la continuité biologique entre les différents éléments ; il est essentiel à la pérennité et au maintien de la biodiversité de l'ensemble.

**Vulnérabilité :**

Les pelouses calcaires sont menacées par l'embroussaillage lié à leur abandon.

Les milieux forestiers sont peu menacés du fait des fortes pentes sur lesquelles ils se développent.

- **ZONE 3 : Vallée de l'Iton au lieu-dit le Hom (FR2302010)**



ZONE FR2302010 – SOURCE : INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (INPN)

**Qualité et importance :**

Seule station du crapaud sonneur à ventre jaune de Normandie. La population, très restreinte, apparaît en isolat par rapport aux autres populations françaises. Il s'agit en fait d'une population relictuelle, l'espèce étant signalée en Haute-Normandie et notamment dans la vallée de l'Iton au début du XXème siècle.

**Vulnérabilité :**

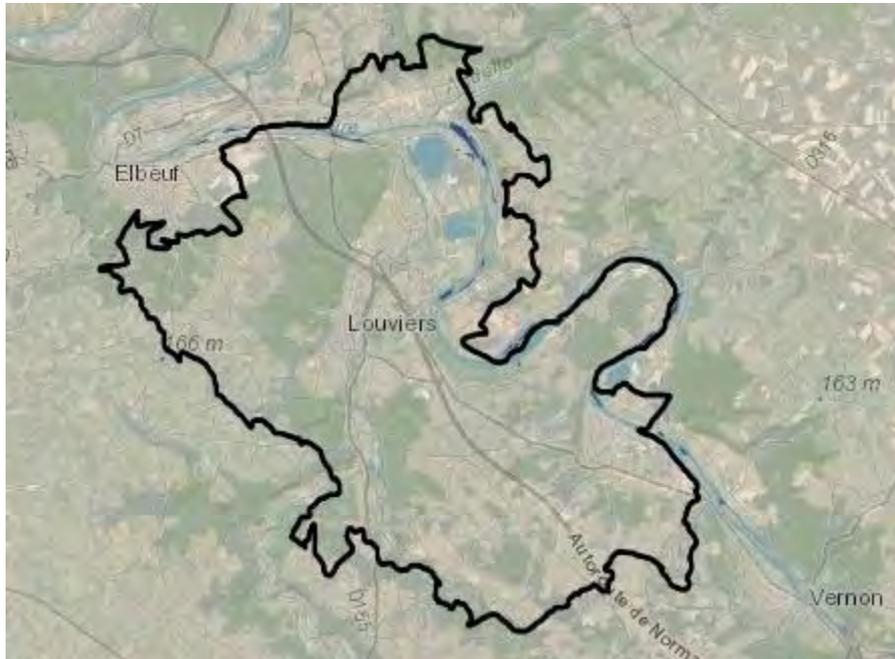
La faiblesse des effectifs et sa situation en isolat rendent très vulnérable la population de sonneur à ventre jaune du site. Outre le fait d'assurer le maintien des activités d'élevage présentes sur le site, il serait nécessaire d'entreprendre une gestion restauratrice, notamment en multipliant les mares favorables à l'espèce et en favorisant le retour à la prairie des secteurs limitrophes à la station.

Les principaux risques de dégradation sont :

- L'abandon de l'élevage avec transformation des prairies et disparition des mares ;
- L'urbanisation.

La présence de la grenouille rieuse, vecteur de la chytridiomycose est également une menace pour la population de sonneur à ventre jaune.

- **ZONE 4 : Iles et berges de la Seine dans l'Eure (FR2302007)**



ZONE FR2302007 – SOURCE : INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (INPN)

**Qualité et importance :**

La Seine constitue un des grands fleuves d'Europe occidentale et à ce titre possède un potentiel remarquable de diversité de milieux aquatiques et rivulaires ; par ailleurs la capacité d'échanges et de transferts - hydriques, biologiques et énergétiques - que représente un tel fleuve lui donne un rôle écologique potentiel de premier ordre.

L'importance socio-économique de son bassin versant lui a valu depuis très longtemps une forte domestication avec de nombreux aménagements destinés à limiter les inondations et améliorer la navigation, l'existence de nombreuses pressions polluantes, urbaines, industrielles et agricoles.

Malgré cette pression anthropique, la Seine possède encore, notamment en amont de Rouen, des milieux naturels aquatiques et rivulaires dignes d'intérêt, notamment au niveau des îles qui ont été préservées.

Dans un contexte d'amélioration de la qualité de l'eau du fleuve, il convient de protéger et sauvegarder les milieux naturels relictuels situés en bordure de ce grand fleuve afin qu'il conserve le rôle écologique primordial que doit jouer un fleuve de cette taille.

**Vulnérabilité :**

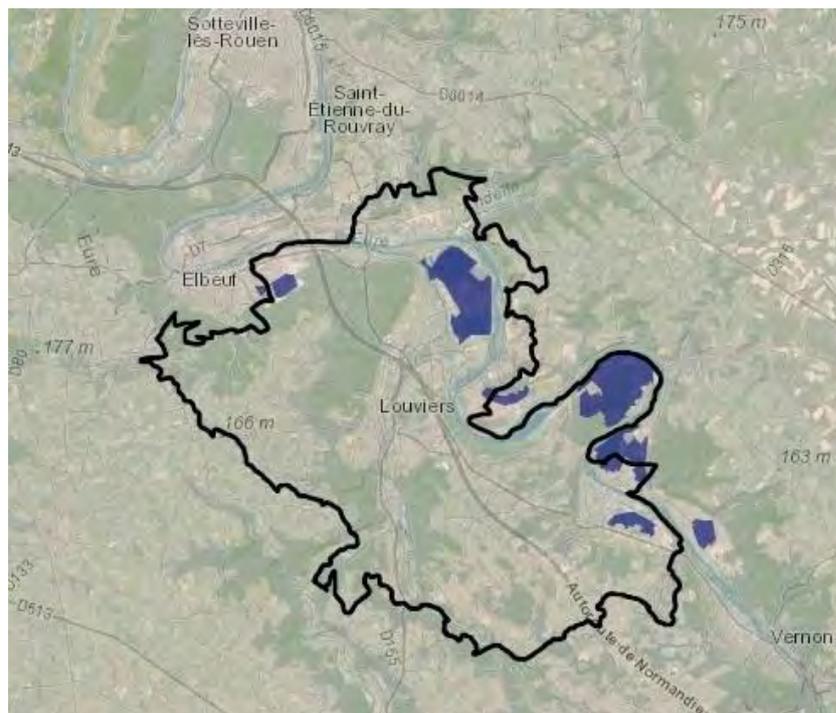
Etant donné la très forte pression anthropique existant sur la Seine - aménagements pour la navigation, urbanisation, industrialisation, agriculture intensive,...- les habitats d'intérêt communautaire possèdent dans cette partie du fleuve un caractère relictuel. Ils constituent les ultimes éléments de l'hydrosystème "Seine", dont la

survie dépend des derniers espaces de "liberté" que possède le fleuve. La plus grande vulnérabilité vient des risques d'aggravation de l'artificialisation, avec de nouveaux aménagements, des nouveaux calibrages, une stabilisation encore plus grande des niveaux d'eau; ceci afin d'améliorer la navigabilité du fleuve.

Par ailleurs, la qualité de l'eau peut encore constituer un facteur limitant pour les formations végétales, notamment aquatiques.

Enfin, les annexes et secteurs à faciès lentique sont menacés par le développement d'espèces invasives comme la jussie, déjà présente sur le site.

- **ZONE 5 : Terrasses alluviales de la Seine (FR2312003)**



ZONE FR2312003 – SOURCE : INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL (INPN)

Qualité et importance :

En tant que zone d'accueil des oiseaux migrateurs, la ZPS constitue une zone d'intérêt national pour plusieurs espèces hivernantes ou en migration, notamment: le fuligule milouin, le fuligule morillon, la foulque macroule, le garrot à oeil d'or, le pluvier doré, le vanneau huppé,....

Comme zone de nidification, les plans d'eau accueillent quelques espèces ou colonies intéressantes comme le martin pêcheur, l'hirondelle des rivages, la mouette mélanocéphale, la sterne Pierregarin, le grand cormoran, sans pour autant atteindre un niveau national. Ce sont les milieux secs des terrasses alluviales qui présentent le plus grand intérêt avec la nidification d'une trentaine de couples d'oedicnème criard; constituant une des zones les plus importantes pour l'espèce au nord de la Loire. En plus de l'oedicnème le site accueillent plusieurs couples d'engoulevents et de pie-grièches écorcheurs.

Enfin, il faut signaler la présence du Faucon pèlerin nicheur en 2005 (1 couple) à proximité de la ZPS (falaises du site Natura 2000 FR2300126).



### Vulnérabilité :

Concernant les plans d'eau la vulnérabilité du site est relativement faible, elle tient essentiellement à deux facteurs principaux : la fréquentation du public et la qualité de l'eau, s'agissant de plans d'eau néoformés, ils peuvent ne pas posséder des facteurs de régulation assurant le maintien d'une bonne qualité d'eau.

Concernant les zones à œdicnème criard, elles se partagent

- En zones de culture, a priori peu vulnérables en tant que telles, par contre sans garantie aucune en termes de compatibilité des pratiques agricoles et le maintien de l'espèce
- En zones de milieux post-extraction de granulats, ces milieux sont très vulnérables. Exceptés quelques hectares mis en mesures compensatoires lors des dernières autorisations de carrières et dont la pérennité est plus probable, les autres sites sont très dépendants de l'utilisation ultérieure des parcelles, généralement non-maîtrisée, et du développement spontané de la végétation qui est très rapide et défavorable à l'espèce.

Par ailleurs, l'ensemble de la zone se trouve dans un environnement socio-économique en évolution (effet vallée de Seine entre la région parisienne et Rouen), donnant une certaine vulnérabilité du site vis-à-vis de l'urbanisme (habitations et industries). Une partie du site (environ 600 ha) est en cours de classement au titre des sites classés (loi de 1930), dans ce secteur l'urbanisation pourra donc être contrôlée.

## **7.2 Évaluation des impacts potentiels du PCAET sur les sites Natura 2000**

Cette partie a pour objectif d'étudier les impacts potentiels que peuvent présenter les actions du PCAET sur les zones Natura 2000 et d'ainsi prévenir d'éventuels impacts négatifs en les évitant ou en les limitant.

Parmi le panel d'actions prévues dans le PCAET, aucune n'est spatialisée et aucune ne prône la labélisation de nouvelles zones de protection.

## **7.3 Synthèse de l'analyse des zones Natura 2000**

Le plan d'actions du Plan Climat-Air-Energie Territorial de L'Agglo Seine-Eure ne comporte a priori aucune action ayant des incidences sur les zones Natura 2000.

Il faut néanmoins souligner les nombreux points de vigilance apportés dans la partie « Analyse environnementale du PCAET » sur les incidences du plan d'actions sur la biodiversité et les continuités écologiques. Ces points de vigilance sont ainsi transposables aux zones Natura 2000, car tous les projets d'aménagement, selon leur localisation, peuvent avoir des incidences négatives sur un site par exemple.



L'évaluation des incidences Natura 2000 sera démontrée de manière plus fine, à l'échelle du projet, et l'absence d'impacts sera justifiée.

Il faut également souligner l'importance de l'action 12 « Préserver et favoriser la biodiversité locale », ainsi que l'action 7 « Prévenir et lutter contre les risques naturels et préserver la ressource en eau ». Ces actions visent à mobiliser et sensibiliser tous les acteurs de la collectivité à la biodiversité, à identifier les enjeux spécifiques liés à la biodiversité, à faciliter sa prise en compte lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales et à établir une stratégie pour la préserver. Elles permettront ainsi d'identifier des écosystèmes remarquables sur le territoire et donc potentiellement de développer la labélisation de nouvelles zones Natura 2000. De manière analogue, de nombreuses actions auront des incidences directes ou indirectes sur la qualité et la préservation des zones Natura 2000. En effet, les actions ayant des effets bénéfiques sur la biodiversité et les continuités écologiques pourraient avoir des incidences positives sur les zones Natura 2000.



## 8. Mesures envisagées pour « Éviter, Réduire et si possible Compenser » les conséquences dommageables du PCAET

L'analyse environnementale du PCAET a mis en évidence des points de vigilance, et des recommandations dans la mise en œuvre des actions ayant un impact potentiel pour l'environnement. La démarche du PCAET, en lien direct avec la réduction des émissions de Gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air, a permis d'intégrer au fur et à mesure les dispositions relatives à la limitation des impacts sur l'environnement. De plus, compte tenu du caractère plus stratégique qu'opérationnel des orientations PCAET et des mesures d'évitement et de réduction attendues de portée assez générale ou d'encadrement, **la mise en place de mesures de suivi ou d'accompagnement semble ici plus opportune.**

### **Les mesures proposées restent majoritairement marginales dans la cadre du rapport de l'évaluation environnementale :**

De manière générale, et comme développé dans les parties précédentes, un impact positif du PCAET est attendu sur l'environnement, en particulier sur les thématiques directement liées au plan climat (qualité de l'air, atténuation, et adaptation au changement climatique). Cependant, l'analyse environnementale met en avant un impact négatif potentiel, sous forme de point de vigilance.

Les impacts négatifs directs restent faibles, et sont souvent largement compensés par des impacts positifs sur d'autres composantes environnementales, ou par la mise en œuvre d'autres actions.

#### **PROPOSITIONS DE MESURES DE REDUCTION ET RECOMMANDATIONS COMPLEMENTAIRES**

<b>Actions en lien avec le Bâtiment et l'Aménagement ou l'Urbanisme</b>	<b>Pour les actions 27, 28, 29</b> - Sensibiliser / Orienter les choix vers des matériaux à faible impact (bio sourcés, prise en compte du cycle de vie, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)
	<b>Pour l'action 27</b> - Conseiller les habitants souhaitant rénover leur habitation sur la qualité architecturale et l'intégration dans l'environnement urbain existant
	<b>Pour les actions 8 et 9</b> - Dans la conception des projets d'urbanisme, d'aménagement ou des projets de construction, analyser l'impact paysager (lors des dépôts de permis d'aménager ou



de permis de construire, le plus en amont possible), et ré orienter les porteurs de projet en cas de dérive

- Dans le conseil sur les projets de construction : orienter les constructeurs (promoteurs ou individuels) vers les structures de conseil ou solliciter un architecte conseil (CAUE par exemple) avec une compétence sur la performance environnementale et énergétique.

**Actions en lien avec les énergies renouvelables**

**Pour l'action 24**

- Exiger la réalisation d'une étude d'impact nécessaire à l'installation d'un méthaniseur
- Valoriser en priorité les déchets organiques locaux (pour limiter les transports pour alimenter le méthaniseur)
- Prévoir des aménagements paysagers pour limiter l'impact visuel du bâtiment
- Limiter les nuisances et les conflits d'usage (concertation avec les riverains)

**Pour l'action 22**

- Encourager l'intégration de critères sur la performance des systèmes de traitement des fumées des installations de chauffage au bois (particulièrement sur les installations collectives)
- Vérifier l'intégration des équipements, type chaufferie collective ou individuelle, dans le paysage urbain existant environnant
- Intégration paysagère des locaux techniques des chaufferies bois énergie (ex : végétalisation, utilisation de matériaux de façade de qualité, ...)

**Pour les actions 21, 22, 23, 24**

- Conditionner le développement des installations à la bonne intégration dans le paysage, l'environnement urbain et patrimonial existant

**Pour l'ensemble des actions de l'axe 4**

- Conditionner le développement des projets d'énergies renouvelables, selon les impacts environnementaux potentiels (intégration paysagère des installations, préservation des corridors écologiques, maintien de la qualité de l'eau...). Selon la nature du projet, les impacts environnementaux peuvent être diverses : il sera nécessaire d'étudier au cas par cas, et de mener une étude d'impact localisée

**Actions en lien avec la biodiversité et les milieux naturels**

**Pour les actions 2, 11 et 12**

- Mettre en place une gestion durable des espaces boisés et des linéaires de haies, afin de ne pas impacter la biodiversité et les paysages

**Pour l'action 12**



- Valoriser le rôle de séquestration carbone des espaces naturels du territoire, au-delà des rôles écologiques et hydrauliques classiquement connus (ambition affichée dans le projet d'urbanisme de l'intercommunalité)

**Pour l'action 12**

- Réaliser un suivi de l'évolution de la biodiversité (par la collectivité ou en partenariat avec des associations locales)

**Actions en lien avec la mobilité**

**Pour l'action 14**

- Réaliser une évaluation environnementale et paysagère préalable à la création de pistes cyclables ou voies vertes  
 - Orienter les choix de revêtement des aménagements de voies cyclables vers des matériaux perméables

**Pour les actions 14 et 18**

- Analyse faune-flore et zone humide préalable aux projets (en cas d'aménagement de stationnement par exemple).  
 - Insertion paysagère des nouveaux aménagements et prise en compte de la présence de sites patrimoniaux  
 - Mise en place des systèmes de rétention et d'épuration performant pour le traitement des eaux de ruissellement

**Pour l'action 18**

- Dans le cas d'un besoin de nouveau parking de covoiturage, privilégier les espaces de stationnement préexistants pouvant être mutualisés pour le covoiturage

**Actions en lien avec l'agriculture**

**Pour les actions 1, 2 et 6**

- Introduction de nouvelles cultures et pratiques culturales pour faire des économies d'eau (agroforesterie, permaculture, ...)  
 - Mettre en place une filière énergétique et/ou agro-matériaux de construction

**Actions en lien avec le changement des pratiques**

**Pour les actions 16 et 17**

- Prévoir des formations à l'éco conduite des conducteurs, pour diminuer les pollutions de l'air

**Pour les actions 26, 27, 45 et 46**

- Agir sur le changement de comportement des usagers des bâtiments publics, pour augmenter l'effet de diminution des consommations énergétiques  
 - Sensibiliser les usagers des bâtiments à l'adaptation de l'usage des bâtiments pour une meilleure efficacité de l'action (affichage, animation/démonstration ; intégration dans les conventions d'usage des bâtiments des éco conditions sur le bon usage des bâtiments)

**Pour les actions 32 et 37**

- Sensibiliser / orienter les communes sur les choix de construction vers des matériaux sains, et biosourcés (agro



matériaux, matériaux recyclés, diversification des types de matériaux pour ne pas épuiser les ressources...)

**Actions en lien avec les compétences propres de Seine Eure Agglo**

**Pour l'action 29**

- Intégrer systématiquement, dans tout marché de rénovation, la qualité environnementale des bâtiments (fixer et suivre des objectifs), ainsi qu'une charte de chantier propre (intégrant également la prise en compte de l'impact des nuisances pour les riverains)

**Pour l'action 35**

- Sensibiliser aux bonnes pratiques de compostage (réalisé dans le cadre du PLPDMA)

**Pour les actions 31, 42**

- Communiquer sur les actions de la collectivité comme valeur d'exemplarité : un impact indirect complémentaire vers les habitants



## 9. Dispositif de suivi et indicateurs du PCAET

Comme toute démarche planifiée visant à l'amélioration continue, le PCAET nécessite une évaluation pendant les différentes phases de sa mise en œuvre. Ainsi, plusieurs indicateurs ont été définis afin de pouvoir suivre l'évolution du plan et s'assurer que la trajectoire est la bonne pour atteindre l'objectif fixé.

Toute la difficulté des démarches d'évaluation consiste à ne pas confondre l'observation, le suivi, et l'évaluation qui ont tous les trois des objectifs et rendus différents :

- **L'observation** consiste à connaître l'évolution socio-économique et environnementale du territoire. Il s'agit de produire un état des lieux des données à différents moments permettant de saisir les enjeux du territoire ;
- **Le suivi** est la mesure de l'état d'avancement des réalisations et des résultats du PCAET, en flux tendu, c'est le recueil régulier d'informations et la vérification à intervalles rapprochés des progrès réalisés sur le court terme ;
- **L'évaluation** permet de connaître, mesurer, comprendre, apprécier/juger, débattre, réorienter, décider et mieux agir. Il s'agit dans ce cas d'émettre des réponses à des questions, des avis et des préconisations afin d'améliorer la démarche de PCAET.

Afin de permettre l'évaluation globale (Observation + suivi + évaluation) du PCAET de l'Agglo Seine-Eure, deux types d'indicateurs sont définis sur les fiches actions :

- **Des indicateurs de suivi** permettant d'ajuster la trajectoire en cours de mise en œuvre afin d'atteindre l'objectif ;
- **Des indicateurs de résultat** permettant de s'assurer que l'action a bien été réalisée en fonction des objectifs fixés.

Enfin, suite à la réalisation de l'évaluation environnementale, des indicateurs complémentaires ont été ajoutés :

Thématiques environnementales	Indicateurs
<b>Qualité de l'air</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NO<sub>x</sub>, PM2.5, PM10, SO<sub>2</sub> et COV)</li><li>- Réduction des émissions de GES</li></ul>
<b>Eau et ressources naturelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Part de bois certifié durable pour l'approvisionnement des chaufferies et des réseaux de chaleur</li></ul>
<b>Développement des EnR&amp;R</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Evolution de la part des EnR électrique dans les consommations du territoire</li></ul>



	<ul style="list-style-type: none"><li>- Puissance solaire installée sur le territoire (Wc)</li><li>- Production d'énergie solaire sur le territoire (MWh)</li></ul>
<b>Rénovation énergétique</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de logements rénovés en niveau BBC</li></ul>

L'ensemble de ces indicateurs constitue un tableau de bord permettant de guider l'action sur plusieurs années. En outre, un état d'avancement, pour chaque action, permet de juger de l'avancement de la mise en œuvre du plan.

## 10. Suivi du PCAET envisagé par la collectivité

### → Le suivi

Le suivi du PCAET sera effectué tout au long de la mise en œuvre du programme d'actions. Il permet de suivre progressivement l'atteinte des objectifs fixés dans la stratégie et la réalisation des actions. Les indicateurs quantitatifs ou qualitatifs, permettant ce suivi, sont reportés sur chaque fiche action. Ils seront renseignés au fur et à mesure de la mise en œuvre des actions. Concrètement, un tableau de bord sera complété annuellement par la personne en charge du PCAET, en concertation avec les services de la CASE, afin suivre l'avancée et les résultats des actions menées.

En complément du dispositif classique du PCAET, l'Agglo Seine Eure est engagée dans une démarche de labellisation « Territoire Engagé dans la transition écologique » de l'ADEME sur le volet Climat-Air-Energie (anciennement Cit'ergie). Pour rappel, le programme de politique climat-air-énergie Cit'ergie fait partie intégrante du programme d'actions du PCAET : il s'agit bien d'une seule et même démarche Climat-Air-Energie.

Dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi de ce programme d'actions conjoint, la conseillère Cit'ergie accompagne la collectivité lors d'une visite annuelle de suivi. L'objectif de la visite annuelle par le conseiller Cit'ergie est de vérifier et de faciliter la bonne mise en œuvre du programme de politique climat-air-énergie de la collectivité. Au cours de cette visite annuelle de suivi, la conseillère Cit'ergie apportera appui, conseils et informations sur les outils, les systèmes d'aides et les retours d'expériences qui pourraient permettre à la collectivité de lever des interrogations ou des difficultés constatées par son équipe projet ou le conseiller lui-même. Dans le cadre de cette visite, un bilan annuel des actions réalisées ou non en s'appuyant sur le programme d'actions PCAET/Cit'ergie sera fait par la personne référente et le conseiller Cit'ergie. Ce bilan de l'année écoulée sera ensuite présenté au COPIL et aux partenaires associés (cf. pilotage).



En termes de suivi des indicateurs associés au programme d'action, concrètement, l'Agglo Seine Eure a élaboré un tableau de bord de suivi et des fiches actions. Pour chaque fiche action, sont identifiés des indicateurs quantifiables (commune à entre le PCAET et Cit'ergie), ainsi que des indicateurs complémentaires issus de l'évaluation environnementale stratégique (EES) lorsque cela a été jugée utile.

**De plus, un bilan à mi-parcours (3 ans) sera réalisé et permettra de faire un point d'étape sur l'état d'avancement des actions. Ce rapport sera mis à la disposition du public.**

### **Le pilotage**

Le suivi sera assuré par les mêmes instances qu'en phase d'élaboration du PCAET. En effet, les bilans (annuels et mi-parcours) seront :

- Réalisés par la personne référente PCAET/Cit'ergie, avec l'appui du Comité Technique (COTECH) composé des techniciens de la CASE en charge des thématiques abordées, des partenaires institutionnels (ATMO Normandie, DREAL, DDTM, Conseil Régional, Conseil Départemental, Ademe,);
- Soumis au Comité de Pilotage (COFIL) du PCAET/Cit'ergie, (cf gouvernance). Ce COFIL est l'instance d'orientation stratégique et de validation du PCAET et du suivi de la démarche Cit'ergie.

### **→ L'évaluation**

Après 6 ans de mise en œuvre, une évaluation du PCAET sera réalisée.

A partir du travail de suivi, l'évaluation consiste en une analyse ponctuelle des données chiffrées et de leurs évolutions afin de :

- Vérifier dans quelle mesure les objectifs du PCAET ont été atteints et si les moyens mis en œuvre ont été suffisants ;
- Confronter les résultats au regard des objectifs du SRADDET ;
- Mettre en avant les réussites, les freins, les axes d'amélioration ;
- Analyser la pertinence, l'efficacité des actions ;
- Mesurer la qualité de la concertation et de la mobilisation ;
- Examiner la cohérence de la démarche.

Dans un souci d'amélioration continue, cette analyse doit aboutir à :

- Une vision globale de la démarche et son impact ;
- Un ajustement ou une révision des priorités et objectifs stratégiques ;
- Une confirmation de la stratégie et du programme d'actions ou leur évolution.

L'évaluation doit permettre d'apporter un regard critique du PCAET, d'expliquer les éventuels écarts entre les effets attendus et les effets réels, de débattre, de formuler des préconisations et de le faire évoluer.



## → La gouvernance

Cette évaluation sera partagée :

- En COFIL du PCAET ;
- Et plus largement avec les services de la collectivité, les partenaires, les habitants... (modalités de diffusion à définir).

L'objectif est de rendre compte de l'avancement du PCAET aux acteurs du territoire.

Afin d'assurer le suivi de l'élaboration du PCAET, l'Agglo Seine-Eure a créé deux instances pour assurer le suivi du PCAET :

**1. Un comité de pilotage (COFIL) :** il s'agit de l'instance d'orientation stratégique et de validation sollicitée à chaque étape cruciale du projet afin de préparer les délibérations à passer en Conseil Communautaire. Dans un souci de lisibilité, ce COFIL est commun à l'ensemble des démarches de planification Air Energie Climat portées par la collectivité (Cit'ergie/PCAET). Il assure la cohérence d'ensemble du projet et formule des arbitrages. Il est composé des membres suivants :

- Bernard LEROY, Président de l'Agglomération ;
- Anne TERLEZ, Vice-Présidente à la transition énergétique ;
- Philippe BODINEAU, Vice-Président délégué au PCAET ;
- Régis PETIT, Directeur général des services adjoint de l'Agglomération ;
- Représentant de la société civil (conseil de développement durable et collectifs citoyens).

En fonction de l'étape d'élaboration de la démarche, ce COFIL peut être élargi à l'ensemble des Vice-Présidents de l'Agglomération Seine-Eure et aux partenaires institutionnels présents au COTECH.

**2. Un comité technique (COTECH) :** Il s'agit de la cheville ouvrière de l'élaboration du PCAET qui se charge de préparer les travaux à présenter au comité de pilotage et de rythmer les grandes étapes de la procédure d'élaboration. Le Comité technique est composé des représentants des différentes directions de l'Agglomération Seine Eure en lien avec le PCAET, et des acteurs institutionnels associés :

- ADEME ;
- DREAL ;
- DDTM ;
- Région Normandie ;
- Conseil Départemental de l'Eure ;
- ATMO Normandie.

**L'évaluation du PCAET s'appuiera sur ces deux instances.**